

**TARIFS POUR 2012**

**Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*) :**

Membres correspondants (France et étranger) .....26 €

Membres titulaires .....34 €

**Droit de première inscription** .....8 €

**Abonnement au *BSFN* :**

**Membres de la SFN :**

France.....24 €

Étranger.....29 €

**Non membres de la SFN :**

France.....36 €

Étranger.....40 €

Vente au numéro .....5 €

**Changement d'adresse** .....1,50 €

Compte bancaire : BRED Paris Bourse

RIB : 10107 00103 00810033767 88

Code BIC : BRED FRPPXXX

N° IBAN : FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros.

Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.



**BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE**

Publication de la Société Française de Numismatique

10 numéros par an

ISSN 0037-9344

N° de Commission paritaire de Presse : 0510 G 84906

Société Française de Numismatique

reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France

58 rue de Richelieu, 75002 Paris – tél./fax 01 53 79 86 26

Internet : <http://www.sfnm.asso.fr>

e-mail : [secretariat@sfnm.asso.fr](mailto:secretariat@sfnm.asso.fr)

Secrétaire de rédaction : Jean Jézéquel ([yanjez@wanadoo.fr](mailto:yanjez@wanadoo.fr))

assisté de Sylvia Nieto-Pelletier ([nieto@cnsr-orleans.fr](mailto:nieto@cnsr-orleans.fr))

Directeur de la publication : Jean-Pierre Garnier

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ  
FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique

**SOMMAIRE**

**ÉTUDES ET TRAVAUX**

BLAND (Roger) — *Le Treasure Act* et le *Portable Antiquities Scheme* en Angleterre et au Pays de Galles. ....270

LEMPEREUR (Olivier), MARTIN (Stéphane) et ALIX (Stéphane) — L'aureus de Sabine et les découvertes numismatiques du faubourg d'Arroux (Autun, Saône-et-Loire) .....276

DROST (Vincent), MORET-AUGER (Florence), PIOZZOLI (Christian) — Le dépôt monétaire de Saint-Germain-lès-Arpajon (Essonne) : premiers résultats .....285

HOLLARD (Dominique) — Un nouveau denier lyonnais au portrait de face lié aux décennales de Dioclétien .....294

**SOCIÉTÉ**

Compte rendu de la séance du 10 décembre 2011 .....298

**PROCHAINES SÉANCES**

**SAMEDI 7 JANVIER 2012**

14 h 30

BnF Salle des Commissions

**SAMEDI 4 FÉVRIER 2012**

14 h 30

BnF Salle des Commissions

**SAMEDI 3 MARS 2012**

14 h 30 / AG

BnF Salle des Commissions

**SAMEDI 7 AVRIL 2012**

14 h 30

BnF Salle des Commissions

BLAND (Roger) — **Le *Treasure Act* et le *Portable Antiquities Scheme* en Angleterre et au Pays de Galles** (1).

Des tensions existent entre les intérêts du marché numismatique, sans lequel la plupart des musées n'auraient pas de collection de monnaies, et les inquiétudes des archéologues qui doivent s'assurer que le contexte des trouvailles est protégé et que les trouvailles sont inventoriées de manière adéquate. Il s'agit là d'un problème universel qui existe partout où des monnaies et des objets anciens sont trouvés. Tous les pays ont une législation destinée à protéger les objets d'importance archéologique, historique ou culturelle, trouvés par des particuliers, soit fortuitement, soit lors de recherches volontaires. Bien que les approches varient fortement, il y a généralement – sauf en Angleterre et au Pays de Galles – obligation légale de signaler tous les objets d'importance archéologique et, le plus souvent, l'état en prend possession. Les inventeurs sont récompensés (bien que la récompense est souvent inférieure à la valeur marchande), les sites archéologiques sont protégés, et l'utilisation des détecteurs de métaux est contrôlée. Toutefois, il est souvent difficile de connaître de ces pays le nombre exact de trouvailles ainsi faites.

L'Angleterre et le Pays de Galles ont adopté une approche différente via le *Treasure Act* et le *Portable Antiquities Scheme*. De récentes critiques émanant des milieux archéologiques français ont été formulées à l'encontre de cette approche, mais ces critiques sont souvent basées sur des informations peu fiables venant des médias, et je suis reconnaissant à la Société Française de Numismatique de m'offrir l'opportunité de l'expliquer.

Jusqu'en 1997, l'Angleterre et le Pays de Galles n'avaient curieusement aucune législation concernant les trouvailles d'objets archéologiques. L'ancien droit féodal du *Treasure Trove* – selon lequel le roi réclame toute trouvaille d'or ou d'argent qui a été délibérément enterrée – a été adapté sous la forme d'une *Antiquities Law* en 1886 quand le gouvernement commença à récompenser les inventeurs de trésors que les musées souhaitaient acquérir. Mais il s'agissait uniquement d'un acte administratif, et aucune loi ne formulait de définition légale d'un trésor (*Treasure Trove*) ; la définition était uniquement basée sur des jurisprudences remontant au XVIII<sup>e</sup> siècle, voire auparavant. Par conséquent, seules les trouvailles d'or et d'argent qui ont été délibérément enterrées étaient qualifiées de trésor. En pratique, la plupart des trésors étaient des trouvailles monétaires, mais tous les trésors n'étaient pas couverts par cette définition, comme par exemple les petites trouvailles qui ont pu être perdues involontairement ou les trouvailles de bronze et de métaux non précieux.

Les archéologues ont réclamé une réforme pendant tout le XX<sup>e</sup> siècle mais ils ne purent jamais aboutir à un accord sur lequel la réforme puisse être établie. L'apparition des détecteurs de métaux grand public dans les années 1970 conduisit à une nouvelle urgence sur la nécessité de réformer la loi, car le nombre d'objets découverts augmenta de manière très significative. Cependant, à de rares exceptions près, les musées et les archéologues échouèrent à trouver une réponse adéquate. Une partie des archéologues répondirent en essayant d'introduire le contrôle des détecteurs de métaux – la

campagne STOP (« Stop Taking our Past ») – mais ils ne parvinrent pas à obtenir de soutien politique, et cette campagne conduisit à un climat de méfiance entre les archéologues et les utilisateurs de détecteurs de métaux.

En 1979, une loi fut introduite pour interdire l'utilisation de détecteurs de métaux sur les sites classés (qui sont au nombre de 24 000) ; mais, hors de ces sites, il reste totalement légal en Angleterre et au Pays de Galles d'utiliser un détecteur de métaux avec la seule autorisation du propriétaire du terrain. Ceci contraste fortement avec la plupart des pays européens où une autorisation officielle est nécessaire pour procéder à la recherche d'objets archéologiques. Dans certaines régions d'Angleterre, des archéologues clairvoyants, notamment Tony Gregory dans le Norfolk, ont initié un système de relations avec les utilisateurs de détecteurs de métaux.

Grâce aux efforts, entre autres, de Lord Perth, le parlement britannique vota finalement le *Treasure Act* en 1996, prenant effet l'année suivante. Le changement fut significatif : tout groupe de monnaies « du même champ » est maintenant qualifié de trésor, de même que tout objet d'or ou d'argent vieux de plus de 300 ans. La loi contient aussi une clause qui permet de réviser régulièrement et d'étendre la définition de trésor. La première révision eut lieu en 2003 et ajouta à cette définition les trouvailles d'objets préhistoriques en métal. Une deuxième révision est attendue, et les possibles ajouts à la définition incluent les trouvailles de monnaies d'or isolées, romaines et anglo-saxonnes, ainsi que les trésors romains de métaux non précieux. Il reste à savoir si la loi va être étendue de cette façon.

L'impact de la loi a été considérable : avant 1997, 26 trouvailles par an, en moyenne, étaient considérées comme étant des trésors et offertes aux musées pour acquisition ; en 2011, 957 cas ont été signalés, dont 95 % ont été découverts par l'utilisation d'un détecteur de métaux. Comme la plupart des trouvailles qui étaient déclarées « *treasure trove* » avant 1997 étaient des trouvailles monétaires, la loi aurait pu avoir un impact limité sur le nombre de trésors signalés mais, en fait, le nombre moyen de trésors monétaires depuis 1997 est de 67 par an (la moitié d'entre eux étant de l'époque romaine), soit plus du double des 26 trésors par an au cours des 10 années avant que la nouvelle loi ne change. Et comme ce nombre de 26 trouvailles par an inclut les trouvailles de monnaies de bronze et les petits ensembles de monnaies qui n'étaient pas considérés comme trésor, cette augmentation reflète certainement une plus grande volonté des utilisateurs de détecteur de signaler leurs trouvailles (fig. 1).

L'impact des détecteurs de métaux sur le nombre de trésors connus peut être appréhendé via l'œuvre monumentale d'Anne Robertson, *Inventory of Romano-British Coin Hoards* (Royal Numismatic Society, 2000), qui contient la description de 1934 trésors dont pour certains la découverte remontent au XVI<sup>e</sup> siècle : depuis cette publication, plus de 500 nouveaux trésors monétaires romains ont été découverts.

Un comité d'experts indépendants (le « *Treasure Valuation Committee* ») évalue les trouvailles que les musées souhaitent acquérir ; son rôle est d'estimer la valeur marchande des trouvailles, motivant ainsi les inventeurs à signaler ces dernières. La trouvaille de Frome, constituée de 52 503 monnaies romaines du III<sup>e</sup> siècle a été décrite par Sebastian Heath et évaluée à 390 000 euros. Cette somme a été obtenue par le comté de Somerset, le trésor acquis par le musée régional, et la somme partagée entre l'inventeur, Dave Crisp, et le propriétaire du champ.

Le projet de conservation et d'inventaire du trésor par le British Museum a seulement commencé, mais Dave Crisp n'ayant pas essayé de déterrer le trésor lui-même, les archéologues ont pu procéder à une fouille systématique. Les données de ces fouilles permettent déjà de comprendre la façon dont le trésor a été enterré, et un pro-

1. Department of Portable Antiquities & Treasure, British Museum.



Fig. 1. Le trésor d'Hackney : cette trouvaille composée de 80 « double aigles » américains frappés entre 1854 et 1913, fut enterrée dans un vase en verre et a été découverte en 2007 lors de travaux dans le jardin d'une maison à Hackney (Londres). De façon tout à fait inhabituelle, il a été possible de retrouver le fils du propriétaire du trésor : Martin Sulzbacker, un Juif allemand qui immigra vers Londres en 1938. Il fut interné puis envoyé en Australie ; sa famille enterra sa fortune dans le jardin de leur maison, mais ils furent tués lors du Blitz en 1940, de sorte que personne ne connaissait l'existence de ces monnaies. Un premier vase de 82 monnaies fut découvert pendant des travaux de construction en 1952 et Martin Sulzbacker a pu le réclamer. Quand le second vase a été découvert en 2007, un travail d'enquête a permis au British Museum de retrouver le fils de Martin Sulzbacker, Max, qui vit aujourd'hui à Jérusalem. Les monnaies lui furent restituées 70 ans après leur enfouissement.

jet de recherche posant la question de savoir pourquoi 600 trésors monétaires ont été enterrés en Grande-Bretagne dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle est aujourd'hui à l'étude. Cependant, tous les trésors ne sont pas acquis par les musées : plus de la moitié d'entre eux sont inventoriés puis rendus aux inventeurs qui sont alors libres d'en disposer comme ils le souhaitent.

Les trésors font évidemment partie d'un ensemble plus vaste : les trouvailles de monnaies individuelles sont extrêmement courantes et le *Portable Antiquities Scheme (PAS)* a été établi en parallèle avec le *Treasure Act* pour encourager les inventeurs à signaler volontairement toute monnaie ou autre objet archéologique qu'ils trouvent. Ce travail se fait à travers un réseau de 40 agents de liaison qui couvre toute l'Angleterre et le Pays de Galles. Les agents doivent faire face à tout type de trouvaille archéologique et sont épaulés pour les monnaies par deux numismates, Sam Moorhead et John Naylor. Toutes les trouvailles sont répertoriées dans une base de données consultable en ligne (<http://finds.org.uk>) qui est aujourd'hui la plus grande source d'information de ce type dans le monde, avec la description de plus de 750 000 objets (parmi lesquels 273 550 monnaies) signalés par plus de 14 000 détectoristes et autres amateurs. Les trouvailles sont rendues aux inventeurs après avoir été inventoriées.

Ainsi l'existence du PAS n'a pas empêché d'autres monnaies trouvées par des utilisateurs de détecteur de métaux en Angleterre et au Pays de Galles d'être vendues sur eBay. Mais quand le PAS a été établi, nous ne nous attendions pas à ce que tout objet trouvé soit signalé : il s'agissait uniquement d'un programme volontaire. Le but est de minimiser la perte de connaissance due à l'absence de signalement, et le PAS a certainement atteint cet objectif. Les 273 550 monnaies isolées et les 900 trésors recensés depuis 1997 fournissent aujourd'hui un remarquable outil pour la recherche numismatique.

J'ai récemment achevé un corpus des trouvailles de monnaies d'or romaines en Grande-Bretagne (*Roman and Early Byzantine Gold Coins found in Britain and Ireland*, Royal Numismatic Society, 2010), en collaboration avec Xavier Loriot qui avait déjà fait la même chose pour la Gaule. Cette étude démontra que, depuis le début de l'utilisation des détecteurs de métaux dans les années 1970, les trouvailles en Grande-Bretagne ont presque triplé (de 2,4 par an à 6 par an), alors que le nombre de nouvelles trouvailles en France ou en Allemagne durant la même période resta constant (fig. 2). Ce corpus comprend les trouvailles connues de sources variées, telles que les catalogues de vente, les données sur internet, les magazines destinés aux utilisateurs de détecteurs, et démontre que le PAS a enregistré 70 % de toutes les découvertes récentes.



Fig. 2. *Aureus* de Carausius, provenant d'un trésor de deux monnaies d'or de cet empereur trouvé dans le comté de Derbyshire en 2007. La monnaie illustrée a été acquise par le British Museum.

Grâce au PAS, il a pu être démontré que l'opinion traditionnellement admise selon laquelle aucune monnaie ne pénétra la Grande-Bretagne après le départ des romains, vers 410, jusqu'à ce que les anglo-saxons commencent à frapper monnaie au VI<sup>e</sup> siècle, est incorrecte : un nombre significatif de monnaies d'or romaines tardives et byzantines a continué d'entrer en Grande-Bretagne aux Ve et VI<sup>e</sup> siècles, et la présence de nummi byzantins de la réforme d'Anastase est maintenant bien attestée. Auparavant, quand ces monnaies étaient trouvées, on estimait qu'elles avaient été perdues à l'époque moderne, mais cette vue peut aujourd'hui être considérée comme erronée (fig. 3).

Le PAS ne fut pas la première initiative destinée à encourager le signalement des monnaies trouvées par les utilisateurs de détecteurs en Angleterre et au pays de Galles. Les numismates furent parmi les premiers à apprécier l'importance de travailler conjointement avec les détectoristes et le *Celtic Coin Index (CGI)*, un projet basé à Oxford qui inventorie les trouvailles de monnaies de l'âge du Fer, et le *Early Medieval Coin (EMC)*, basé à Cambridge, ont été les pionniers dans leur domaine (fig. 4). En 1970, Derek Allen publia un corpus du monnayage des *Iceni*, un peuple de l'âge du Fer en Est-Anglie. Il recensa 59 trouvailles individuelles : aujourd'hui, 1711 sont connues. Ces nouvelles données offrent une idée plus précise sur la circulation monétaire et fournissent les contours du territoire contrôlé par les *Iceni*, ainsi que de nouveaux types monétaires : par exemple, l'année dernière, un utilisateur de détecteur découvrit une monnaie de



Fig. 3. *Follis* de Justinien I, 527-565, trouvé par un utilisateur de détecteur de métaux dans le comté de Gloucestershire en 2006. Référence GLO-709856 dans la base de données PAS.

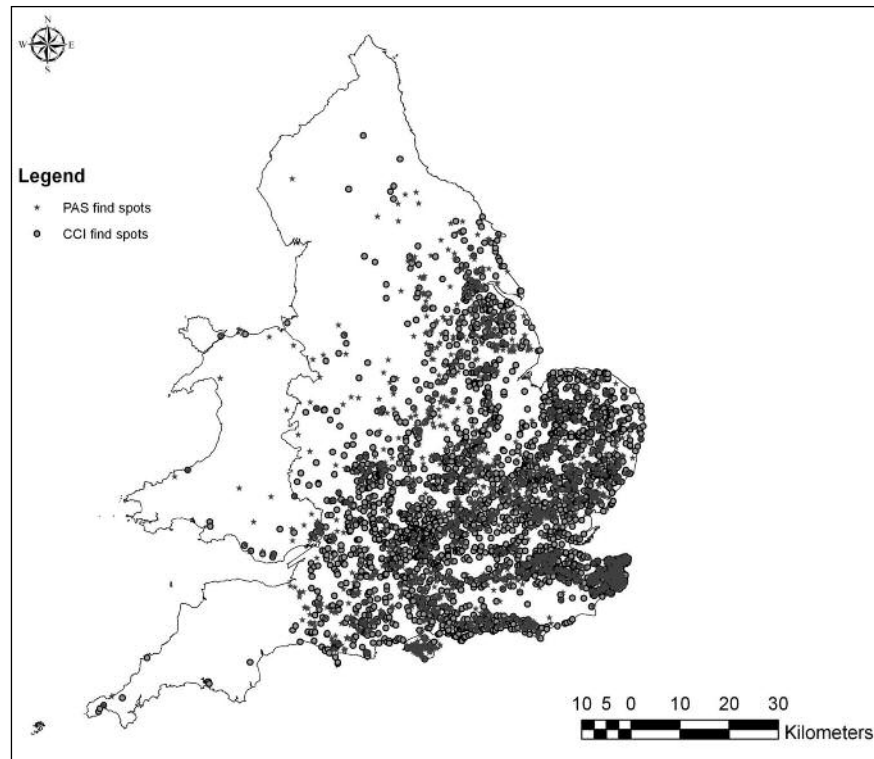


Fig. 4. Carte des monnaies de l'âge du Fer recensées par le *Celtic Coin Index* et le PAS. Les données recensées par le CCI ont été ajoutées à la base de données du PAS.

l'âge du Fer qui nous donne le nom auparavant inconnu d'un souverain dans le Kent, Anarevitos (Fig. 5).



Fig. 5. Ce statère d'or, trouvé par un utilisateur de détecteur de métaux près de Douvres en 2010, porte le nom d'Anarevitos, un souverain de l'âge du Fer, auparavant inconnu, qui régna dans le Kent entre 20 avant J.-C. et 10 après J.-C. Acquis par le British Museum.

Toutefois, il n'y avait alors aucune initiative pour inventorier les nombreuses trouvailles de monnaies romaines ou de l'époque médiévale tardive, simplement parce que cela semblait une tâche impossible. Le PAS travaille avec le CGI et le EMC pour fournir un unique emplacement où les inventeurs peuvent enregistrer leurs trouvailles. Nous nous faisons une priorité d'enregistrer les lieux de découvertes aussi précisément que possible, si bien que 90 % de toutes les trouvailles sont localisées avec une précision de 100 mètres. Quand les trouvailles monétaires sont répertoriées de cette façon, et les données intégrées avec les autres découvertes archéologiques locales, l'information résultante offre le potentiel de révéler de nouveaux sites. Un doctorant a démontré qu'en 10 ans les données recensées par le PAS ont augmenté le nombre de sites romains connus de 30 % sur les comtés de Warwickshire et de Worcestershire. La plupart des fouilles archéologiques dans ce pays ont lieu avant la construction de nouveaux immeubles et, comme les sites révélés grâce aux trouvailles au détecteur de métaux sont principalement en zone rurale, la plupart d'entre eux auraient eu peu de chance d'être découverts par la méthode habituelle. 90 % de toutes les trouvailles enregistrées par le PAS proviennent de champs cultivés où le contexte archéologique a déjà été partiellement détruit lors des labours : quand, sur de telles terres, l'usage des détecteurs de métaux est effectué dans les règles, et toutes les trouvailles dûment répertoriées, cela peut être vu comme un sauvetage archéologique.

Le principal problème pour le PAS est dû à son propre succès : nous luttons sans cesse pour inventorier toutes les découvertes que nous pouvons. Bien que 92 000 trouvailles aient été ajoutées à la base de données en 2011, nous n'aurons jamais assez de personnel pour recenser toutes les découvertes que nous voudrions. Par conséquent, en mars 2010, une nouvelle fonction a été ajoutée à la base de données permettant aux utilisateurs d'enregistrer leurs propres trouvailles sous la supervision d'un officier de liaison. À ce jour, 85 personnes ont recensé 5131 trouvailles. Le flux de nouvelles découvertes ne montrant aucun signe de faiblesse, persuader les inventeurs de prendre la responsabilité d'enregistrer leurs trouvailles fait partie intégrante de nos futures orientations.

Le PAS a été critiqué pour ne pas avoir empêché l'utilisation illégale de détecteur de métaux en Angleterre et au Pays de Galles, mais cela n'a jamais fait partie de ses objectifs. C'est un problème sur le long terme et nous travaillons en étroite collaboration avec le English Heritage's Heritage Crime Initiative, dirigé par un inspecteur de police en détachement. Le succès fut important en ciblant les détectoristes illégaux, connus

sous le nom de « faucons de nuit » (*nighthawks*). Toutefois, il est important de mettre cette pratique en perspective : une étude demandée par le English Heritage en 2008 démontra que sur deux mesures (le nombre de sites protégés attaqués par des détecteurs illégaux, et le nombre d'archéologues qui ont signalé des cas de « faucons de nuit » sur leurs sites de fouilles), le nombre de cas signalés a diminué depuis qu'une première étude a été faite en 1995.

Il serait faux de dire qu'il n'y a plus de problème dû à l'usage des détecteurs de métaux en Angleterre et au pays de Galles : toutes les trouvailles ne sont pas signalées, mais un nombre très significatif l'est. Mais surtout, les données sont entièrement disponibles et consultables en ligne sur <http://finds.org.uk>. Il s'agit aujourd'hui d'un outil majeur pour la recherche : plus de 11 projets financés par le conseil de la recherche, 47 thèses de doctorat, et 109 mémoires de maîtrise et de licence utilisent ces données. Il est souvent difficile d'obtenir des informations à propos des trouvailles signalées par le public dans les autres nations du Royaume-Uni.

Le *Treasure Act* et le PAS forment une réponse particulièrement anglaise à une situation qui existe dans cette nation. Savoir si cette méthode peut être adaptée ailleurs est un autre problème, mais elle a indiscutablement contribué à transformer notre compréhension du passé de l'Angleterre et du Pays de Galles.

#### LEMPEREUR (Olivier), MARTIN (Stéphane) et ALIX (Stéphane) — **L'aureus de Sabine et les découvertes numismatiques du faubourg d'Arroux (Autun, Saône-et-Loire)**

La fouille du Faubourg d'Arroux à Autun a été conduite par l'INRAP (1) d'avril à octobre 2010, sous la responsabilité de Stéphane Alix. La parcelle fouillée, d'environ 4000 m<sup>2</sup>, est située intra muros, à proximité de la muraille antique, non loin de la porte nord de la cité. Elle couvre près du tiers d'un îlot de la ville antique. Le travail de post-fouille est encore en cours (2). Cette opération a livré un abondant mobilier et permis de mettre au jour de nombreux vestiges urbains, depuis la période augustéenne jusqu'au Moyen Âge. En particulier, pour la première fois, des structures de la fondation de la ville ont pu être dégagées sur une grande surface. Pour la période antique, les bâtiments fouillés se partagent entre habitat modeste ou semi-luxueux et espaces artisanaux : boucherie, métallurgie du bronze et du fer, atelier de potier et de coroplaste (identification de l'atelier de Pistillus).

La fouille a livré 346 monnaies isolées antiques, soit la plus importante récolte dans les fouilles autunoises récentes. Le principal intérêt du lot ne réside pas dans la présence d'exemplaires rares ou spectaculaires. Mis à part l'*aureus* de Sabine, on trouve peu de monnaies « exotiques ». On peut citer un as d'Auguste frappé à *Celsa* entre 26 et 19 av. J.-C., marqué d'un poinçon au droit, un denier de Juba II, un bronze massaliète frappé après 49 av. J.-C., un sesterce hybride de Commode avec un revers de Crispine, quelques nummi tétrarques.

Le lot couvre tout l'arc chronologique depuis l'époque républicaine jusqu'à Valentinien II (dernier empereur représenté). Il n'y a pas de monnaie gauloise, à part

un hypothétique potin à la grosse tête. Le lot précoce est très important (125 monnaies antérieures ou contemporaines d'Auguste), ce qui reflète probablement l'histoire du quartier, dont l'occupation se contracte à l'Antiquité tardive. Les premières comparaisons montrent, pour les monnaies augustéennes, une composition globalement similaire à celles des sites de Gaule civile. De nombreuses monnaies sont stratifiées, et l'étude des monnaies par phase d'occupation livrera sans aucun doute de précieuses informations sur le développement de la circulation monétaire à Autun.

Comme nous l'avons noté, une partie des bâtiments mis au jour était dévolue à l'artisanat, en particulier la métallurgie. C'est dans un de ces ateliers qu'a été découvert l'important dépôt de la fin du III<sup>e</sup> siècle dont ont parlé les médias (38 kg, pour un nombre d'exemplaires évalué entre 100 000 et 120 000), stocké dans un panier en osier enfoui dans le sol. Le contexte archéologique semble contemporain de la période de frappe supposée des monnaies.

C'est également dans une zone affectée dès le début de l'occupation à la métallurgie qu'a été retrouvé l'*aureus*, dans le comblement d'une trace de cloison (sablière basse). La céramique associée date du début au milieu du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. La découverte d'une telle monnaie en contexte est suffisamment rare pour qu'elle justifie une publication rapide. La pièce trouvée à Autun, en excellent état de conservation, est un aureus de Sabine, l'épouse d'Hadrien, pesant 7,11 g. et d'orientation 6 heures. Il n'y a pas de référence exacte qui corresponde dans le *RIC* II, mais il existe deux variantes proches : p. 387, n° 398 (droit identique, revers légèrement différent avec une corne d'abondance sous le siège de Concordia) et p. 387, n° 399b (buste de Sabine tourné à gauche et Concordia tenant un sceptre).

Un exemplaire identique se trouvant dans les collections du British Museum, la monnaie est en revanche référencée dans le *BMC* III, p. 353, n° 894, ainsi que dans l'ouvrage de Paul L. Strack sur le monnayage d'Hadrien (3).

Une recherche dans quelques grands médailliers institutionnels, et la consultation des catalogues de quelques collections privées passées en vente ont permis de rassembler plusieurs autres aurei frappés soit avec la même paire de coins, soit avec un seul des coins, ou bien encore avec des coins stylistiquement très proches. Nous pouvons ainsi dresser un catalogue qui, sans prétendre à une quelconque exhaustivité, semble montrer que la paire de coins utilisée pour la fabrication de l'*aureus* découvert à Autun est celle dont il subsiste le plus d'exemplaires pour la frappe des monnaies d'or de Sabine au type de *Concordia* (avec son coude posée sur une statuette).

#### Catalogue (4)

Droit 1 / SABINA • AVGVSTA – HADRIANI AVG P P. Buste diadémé et drapé de Sabine à droite, une longue tresse descendant le long de la nuque.

Revers 1 / CONCOR – DIA • AVG. Concordia drapée assise à gauche sur un trône, tenant une patère de la main droite et posant le coude gauche sur une statuette de Spes debout à gauche, posée sur une base.

1. Droit 1 – Revers 1

a. Autun, fouilles INRAP 2010, catalogue n° 338 ; 7,11 g ; 6 h

3. Strack 1933, tableau 11, n° 368.

4. Nous renvoyons, pour les illustrations des monnaies, aux deux planches accompagnant cet article, l'*aureus* d'Autun étant placé en tête.

1. Fouilles préventives en amont de la construction de logements sociaux par l'Opac.

2. L'étude numismatique est coordonnée par A. Burgevin (INRAP) que nous tenons à remercier ici.

b. Ex collection L. Biaggi de Blasys, n°675 (= Calicó Estívil 2003, p. 279, n°1429 = vente Numismatica Ars Classica, 49, 21 octobre 2008, collection B. d. B., n° 231); 7,43 g ; 5 h

c. Berlin, Münzkabinett der Staatliche Museen zu Berlin, 1861/27930 ; 7,39 g ; 6 h

d. Londres, British Museum, collection du duc de Blacas (= BMC III, p. 353, n° 894); 7,13 g ; 6 h

e. vente Lanz, 94, 22 novembre 1999, collection Leo Banz, n° 522 ; 7,12 g ; 6 h

f. Paris, BnF, collection Baronne Edmonde de Rothschild, 318 ; 7,03 g ; 5 h

g. Vente Jacob Hirsch, 24, 10 mai 1909, collection du consul Eduard Friedrich Weber, n° 1455 ; 7,03 g ; ?

h. Vente Sotheby, 13-20 juillet 1908, collection H. Osborne O'Hagan, n°333 ; ? ; ?

Droit 2 / SABINA AVGVSTA – HADRIANI AVG P P. Buste diadémé et drapé de Sabine à gauche, une longue tresse descendant le long de la nuque.

2. Droit 2 – Revers 1

a. Vente UBS, 61, 14 septembre 2004, n° 4553 (= vente Classical Numismatic Group, Triton, 9, 10 janvier 2010, n°1468) ; 7,32 g ; 6 h

Droit 3 / SABINA AVGVSTA – HADRIANI AVG P P. Buste diadémé et drapé de Sabine à gauche, une longue tresse descendant le long de la nuque.

3. Droit 3 – Revers 1

a. Paris, BnF, collection Carlos de Beistegui, 85 (= vente Rollin et Feuadent, 20-28 avril 1896, collection Hyman Montagu, n° 308 = Calicó Estívil 2003, p. 279, n° 1430a) ; 7,33 g ; 5 h

Revers 2 / CONCOR – DIA AVG. Concordia drapée assise à gauche sur un trône, tenant une patère de la main droite et posant le coude gauche sur une statuette de Spes debout à gauche, posée sur une base ; sous le trône, une corne d'abondance.

4. Droit 2 – Revers 2

a. Vente Leu, 25, 23 avril 1980, n°306 (= ex collection L. Biaggi de Blasys, n° 676 = vente Leu, 48, 10 mai 1989, n° 352 = vente Sotheby's, 5 juillet 1995, n° 126 = vente Numismatica Ars Classica, 24, 5 décembre 2002, n° 84 = Calicó Estívil 2003, p. 279, n° 1430) ; 7,29 g ; 6 h

Revers 3 / CONCOR – D – IA AVG. Concordia drapée assise à gauche sur un trône, tenant une patère de la main droite et posant le coude gauche sur une statuette de Spes debout à gauche, posée sur une base ; sous le trône, une corne d'abondance.

5. Droit 3 – Revers 3

a. Madrid, Museo Arqueológico Nacional, 1992/80-143 (= Alfaro Asins 1993, p. 211, n° 348) ; 7,16 g ; 6 h

### Remarques

La datation de cette série monétaire est assez imprécise. Deux éléments de la légende de droit sont à prendre en compte pour y parvenir, les titres de *pater patriae* pour Hadrien et d'*Augusta* pour Sabine, mais la date de l'attribution de ce dernier reste

discutée. D'après Pline le Jeune, il est possible qu'une pratique du début du II<sup>e</sup> siècle ait lié l'octroi du titre de « père de la patrie » à l'empereur à celui d'*Augusta* à son épouse (5). Cette relation est confirmée pour le règne d'Hadrien par des sources plus tardives, notamment Orose et la *Chronique* d'Eusèbe de Césarée (6). Une analyse plus poussée des documents épigraphiques laisse pourtant penser que cela ne s'est pas passé ainsi.

En effet, les travaux de Werner Eck (7), qui restent de nos jours à la base de toute étude sur cette question (8), ont définitivement prouvé qu'Hadrien était devenu *pater patriae* en 128, confirmant la date donnée par Eusèbe (9) : ce titre apparaît dans la titulature du Prince présente sur les diplômes militaires entre le 11 octobre 127 et le 18 février 129 (10). L'*aureus* d'Autun a donc été frappé postérieurement à 128.

La date à laquelle Sabine est devenue *Augusta* est plus délicate à déterminer. Werner Eck a dressé la liste des inscriptions latines et grecques dans lesquelles l'épouse d'Hadrien est qualifiée d'*Augusta* ou de Σεβαστή, mais peu d'entre elles peuvent être datées précisément (11). Plusieurs hypothèses sont possibles. Admettre avec Orose et Eusèbe de Césarée que l'empereur et sa femme aient reçu ensemble leurs titres respectifs revient à faire de Sabine une *Augusta* en 128. Hadrien aurait alors attendu plus de dix ans avant de conférer cet honneur à sa conjointe, ce qui serait particulièrement surprenant : Trajan avait décerné à sa sœur Marciana et à son épouse Plotine le titre d'*Augustae* entre 100 et 105, peut-être en 105 (12) et à sa nièce Matidia (également mère de Sabine) en 112. Cet exemple incite à croire, mais sans qu'il soit possible de le prouver, que Sabine est devenue *Augusta* dans les premières années du règne, entre la mort de Matidia en 119 et celle de Plotine en 123, en tout cas avant 128 (13). Une confirmation en est donnée par deux inscriptions de Lusitanie, gravées par un décret des décurions du municipe d'*Olisipo*, alors que la même paire de *duumviri* était en place, et qu'on peut par ce biais dater de la même année (14) : la première mentionne Sabine en tant qu'*Augusta*, alors que dans le texte de la seconde Hadrien n'est pas encore *pater patriae*. Cette dernière inscription est cassée à droite, et si le chiffre de la puissance tribunicienne est incomplet, il est compris entre cinq et neuf. Les deux pierres ont ainsi été érigées entre août 120 et août 125 (15) et Sabine devait déjà être *Augusta*.

5. Pline le Jeune, *Panegyrique de Trajan*, 84, 6.

6. Orose, *Histoires (contre les païens)*, VII, 13,3 et Eusèbe de Césarée, *Chronique*, 2141-2142.

7. Eck 1982.

8. Ils ont notamment été suivis par Kienast 1996, p. 128-133, et par Birley 1997, p. 201.

9. Une autre source tardive, le *Chronicon Paschale*, associe également le titre de « père de la patrie » à Hadrien à celui d'*Augusta* pour Sabine, mais donne la date de 126.

10. Eck 1982, p. 221. De nombreux diplômes militaires sont apparus depuis la date de la publication de Werner Eck mais, si on ne prend en compte que ceux où la titulature d'Hadrien est complète (ou restituable avec certitude), ou bien ceux dans lesquels la date est complètement conservée, nous ne pouvons pas préciser plus la chronologie.

11. Eck 1982, p. 221-224.

12. Kienast 1996, p. 125-126 ; Eck, 1982, p.128.

13. Eck 1982, p. 227-229.

14. *CIL* II, 5221 (Vieira da Silva 1944, p. 179-181, n° 72) et *CIL* II, 186 (et p. 692 ; Vieira da Silva 1944, p. 203-204, n° 91), découvertes à Lisbonne (antique *Olisipo*).

15. Du moins si l'on suit la chronologie de Jean-Marie Lassère (Lassère 2005, tome II, p. 1008). En effet, le comput des puissances tribunicienne d'Hadrien est incertain. Elles ont pu être renouvelées au mois d'août, à l'occasion de son dies imperii, comme le pense Jean-Marie Lassère, ou le 10 décembre de chaque année (Kienast 1996, p. 129-130), voire le 1er janvier (Le Roux 1999, p. 60).

Au total, le titre d'*Augusta* de Sabine ne peut aider à dater la série monétaire qui nous intéresse, et nous pouvons juste savoir, grâce au titre de *pater patriae* d'Hadrien, que celle-ci est postérieure à 128.

Deux légendes principales ont été utilisées pour frapper les monnaies au nom de Sabine, une longue SABINA AVGVSTA HADRIANI AVG P P et une courte SABINA AVGVSTA. D'après Harold Mattingly, elles se seraient succédées dans le temps, la plus complète datant de 128-134 et la seconde de 134-137, année durant laquelle Sabine serait morte (16). Néanmoins, Richard Abdy a récemment reclassé le monnayage de Sabine, en se servant des légendes de droit, mais également des différentes coiffures adoptées sur les portraits monétaires de l'impératrice (17). Si Harold Mattingly datait ainsi l'*aureus* d'Autun entre 128 et 134, Richard Abdy propose désormais d'insérer cette monnaie dans le deuxième groupe des monnaies de Sabine, qu'il situe entre 131 et 136.

Le revers est d'un grand classicisme (18). *Concordia* est une abstraction divinisée symbolisant la bonne entente, la paix intérieure (19). Elle apparaît pour la première fois dans le monnayage de la République en 62 av. J.-C. sur des deniers de Lucius Aemilius Lepidus Paullus (20), avant d'être reprise en 52 av. J.-C. sur des monnaies de Lucius Vinicius (21). Le type monétaire employé pour Sabine (sans la corne d'abondance sous le siège) correspond au n° f5A/05 de la classification de Franziska Schmidt-Dick (22). Il a été créé sous Hadrien, pour lui-même (23), pour Antonin César (24) et donc pour Sabine, avant d'être repris sous le principat d'Antonin le Pieux, pour l'empereur et pour Faustine I (25). Il sera encore utilisé pour des asses de Faustine II (26) et des deniers de Lucilla (27) sous Marc Aurèle, avant de disparaître des types utilisés dans le monnayage impérial. La *Concordia Augusta* apparaît pour la première fois dans une inscription de Bétique du début de l'Empire (28), et comme légende monétaire sous Néron (29), pour perdurer jusqu'au III<sup>e</sup> siècle.

L'utilisation de ce revers pour les premières émissions monétaires de Sabine est particulièrement intéressante, voire symbolique. En effet, la Concorde, dès la naissance

16. BMC III, p. CXLIX-CL.

17. Abdy, à paraître.

18. Parmi une bibliographie abondante sur *Concordia*, nous renvoyons avant tout à Amit 1962, Béranger 1973 et Holscher 1990, qui traitent particulièrement des représentations monétaires. D'après Béranger 1973, p. 371, la Concorde apparaît sur les monnaies de quatre-vingt-trois princes tout au long de l'Empire.

19. Cicéron, *La République*, I, 49 et II, 69.

20. RRC, p. 441, 415/1 : au droit, tête voilée et diadémée de *Concordia* à droite, identifiée par la légende PAVLVS LEPIDVS CONCORDIA.

21. RRC, p. 457, 436/1 : au droit, tête laurée de *Concordia* à droite, identifiée par la légende CONCORDIAE.

22. Schmidt-Dick 2002.

23. RIC II, p. 350, n° 82 (denier avec la légende P M TR P COS III) ; RIC II, p. 360, n° 172 (denier avec la légende COS III).

24. Strack 1933, tableau 12, n°405 (*aureus* avec la légende TRIB POT COS CONCORD).

25. RIC III, p. 160, n° 1086 (*dupondius* ou as avec la légende CONCORDIA AVG).

26. RIC III, p. 344, n° 1626 (légende CONCORDIA).

27. RIC III, p. 274, n° 758 (légende CONCORDIA).

28. CIL II, 3349 (CIL II2/7, 3 ; ILS 3786) : *Augusto, / Paci perpetuae et Concordiae / Augustae, / Q(uintus) Vibius Felicio, seviri, et / Vibia Felicula, ministra Tutelae / Augustae, / d(e) s(ua) p(ecunia) d(ederunt) d(edicaverunt)*.

29. Avec *Concordia* drapée assise à gauche, tenant une patère de la main droite et une corne d'abondance de la main gauche : RIC II, p. 153, n° 48 (*aureus*) et 49 (deniers).

de l'Empire, avait pour principale fonction de célébrer « l'union conjugale du couple impérial » (30), et cet usage perdura : les impératrices personnifièrent *Concordia*, avant que celle-ci ne soit attachée à la célébration de l'entente entre le Prince et l'armée, le Prince et ses corégents... Cet emploi prend un sens tout à fait particulier dans le cas de l'union de Sabine et d'Hadrien. Voulu par Plotine et célébré autour de 100 (31), leur mariage ne fut jamais heureux, les deux époux se détestant mutuellement (32). Le Pseudo-Aurélius-Victor écrit même que « Sabine, très affectée par les injures dont [Hadrien] l'accablait presque comme une esclave, fut poussée au suicide. Elle répétait ouvertement qu'ayant connu par expérience son caractère cruel, elle avait fait en sorte de ne pas être enceinte de lui pour la perte du genre humain » (33). Cette mésentente était largement connue, mais le couple impérial se devait d'être un modèle. La propagande monétaire joue donc ici tout son rôle, pour vanter l'harmonie entre Hadrien et Sabine, et elle fut utilisée également pour leur souhaiter officiellement la venue d'un enfant (34), qui n'était en fait pas désiré.

Le sol d'Autun, antique *Augustodunum*, a livré de très nombreuses monnaies romaines (35). On compte parmi celles-ci plusieurs pièces en or, dont la liste est donnée par le tableau suivant :

Empereur	Bibliographie
<b>Trésors contenant des aurei</b>	
Trésor de 52 ou 57 <i>aurei</i> de Néron à Marc Aurèle (36)	Blanchet 1900, p. 173, n° 291 ; Lorient 1977, p. 205, n°4
Fragment de trésor de 9 <i>aurei</i> de Vespasien à Antonin (37)	Lorient 1977, p. 205, n° 5 ; CAG 71/1, p. 194, n° 898
Trésor contenant au moins 2 <i>aurei</i> de Philippe l'Arabe et de Gallien et un bracelet orné d'un <i>aureus</i> d'Élagabal	Lorient 1985, p. 607 ; CAG 71/1, p. 196, n° 931
Trésor de monnaies d'or (dont 2 multiples de Gallien et Constantin)	Blanchet, n° 292 ; Lorient, 1977, p. 205, n° 6
<b>Fragment de trésors ou monnaies isolées</b>	
3 <i>aurei</i> de Gallien (pour Salonine), de Postume et de Victorin	Hiernard 1983, p. 72, n° 59a-c ; Callu et Lorient 1990, p. 272, mat. non retenu n° 1a
<b>Monnaies isolées</b>	
<i>Aureus</i> d'Auguste	Callu et Lorient 1990, p. 266, n° 577 ; CAG 71/1, p. 194, n° 900
<i>Aureus</i> de Caligula	Callu et Lorient 1990, p. 267, n° 579 ; CAG 71/1, p. 194, n° 901
<i>Aureus</i> de Caligula	Callu et Lorient 1990, p. 267, n° 580 ; CAG 71/1, p. 194, n° 902

30. Béranger 1973, p. 371 ; voir également Amit 1962, p. 151, pour le cas de Domitien, où les monnaies à la légende *Concordia Aug.* sont réservées à sa femme Domitia et à sa nièce Julia.

31. Birley 1997, p. 100.

32. *Histoire Auguste, Vita Hadriani*, 11, 3.

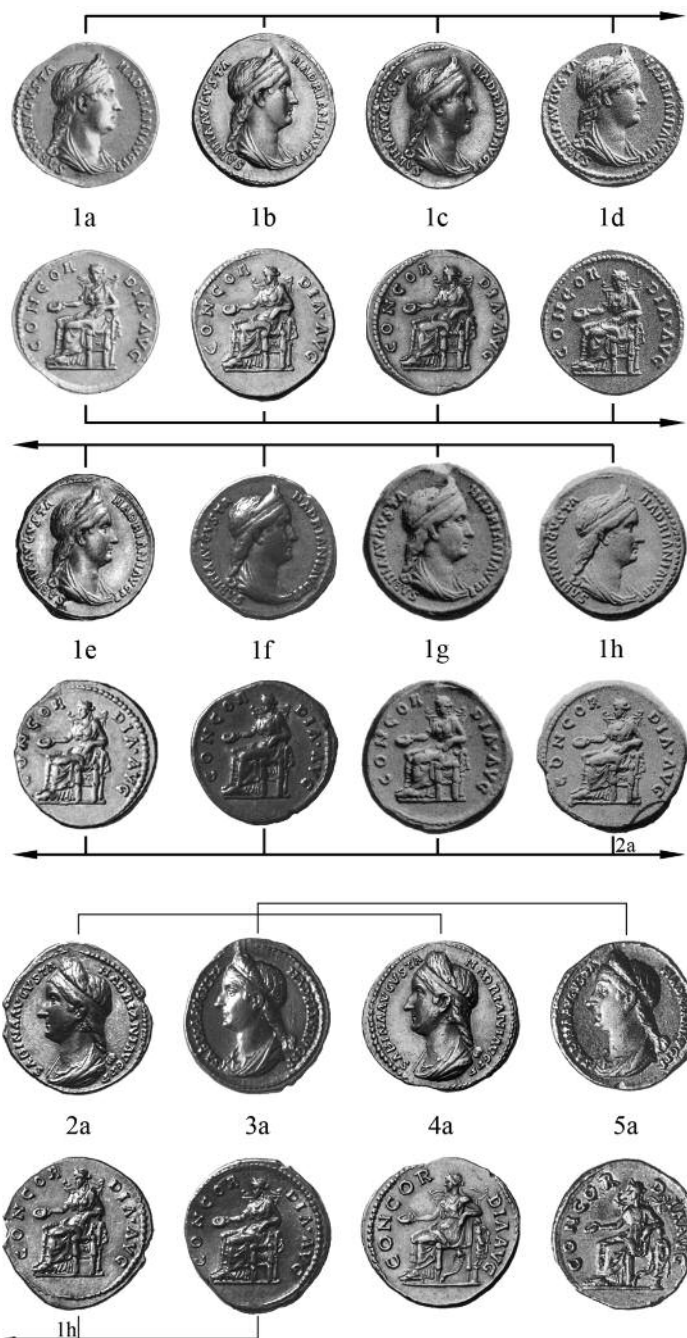
33. Pseudo-Aurélius-Victor, *Abrégé des Césars*, XIV, 8.

34. Monnaies de Sabine au type de *Venus Genetrix* : RIC II, p. 387, n° 396 (denier), p. 477, n° 1035 (sesterce), p. 478, n° 1045 (as ou *dupondius*), p. 479, n° 1049 et 1050 (as et *dupondius*).

35. CAG, 71/1, p. 193.

36. Monnaies de Néron, Vespasien, Trajan, Hadrien, Sabine, Antonin, Marc Aurèle et Faustine d'après Adrien Blanchet.

37. Une monnaie de Vespasien, cinq de Trajan, deux d'Hadrien et une de Faustine II.



<i>Aureus</i> de Caligula	Callu et Lorient 1990, p. 267, n° 581 ; CAG 71/1, p. 194, n° 903
<i>Aureus</i> de Trajan	Callu et Lorient 1990, p. 268, n° 588 ; CAG 71/1, p. 194, n° 904
<i>Aureus</i> de Trajan (Autun ou environs)	Callu et Lorient 1990, p. 268, n° 589 ; CAG 71/1, p. 194, n° 905
<i>Aureus</i> d'Antonin pour Faustine I divinisée	Callu et Lorient 1990, p. 268, n° 591 ; CAG 71/1, p. 194, n° 906
<i>Aureus</i> de Septime Sévère (monté en pendentif)	Callu et Lorient 1990, p. 269, n° 594
<i>Aureus</i> de Septime Sévère	Callu et Lorient 1990, p. 269, n° 595
<i>Aureus</i> d'Élagabal	Callu et Lorient 1990, p. 269, n° 596 ; CAG 71/1, p. 194, n° 899 et n° 907
<i>Aureus</i> de Gallien pour Salonine (Autun ou environs)	Hiernard, 1983, p. 72, n° 59h ; Callu et Lorient 1990, p. 269, n° 598 ; CAG 71/1, p. 194, n° 908
<i>Aureus</i> de Postume (serti dans une bague) (Autun ou environs)	Hiernard 1983, p. 72, n° 59e ; Callu et Lorient 1990, p. 270, n° 600
<i>Aureus</i> de Postume	Hiernard 1983, p. 72, n° 59d ; Callu et Lorient 1990, p. 270, n° 601 ; CAG 71/1, p. 194, n° 909
<i>Aureus</i> de Dioclétien	Callu et Lorient 1990, p. 271, n° 606 ; CAG 71/1, p. 195, n° 910
<i>Aureus</i> de Maximien	Callu et Lorient 1990, p. 271, n° 609 ; CAG 71/1, p. 195, n° 911
<i>Solidus</i> de Constantin	Callu et Lorient 1990, p. 271, n° 610 ; CAG 71/1, p. 195, n° 912
« Quinaire d'or » [= <i>tremissis</i> ?] de Valentinien III	Callu et Lorient 1990, p. 272, n° 615 ; CAG 71/1, p. 195, n° 913

Ce sont au total presque une centaine d'exemplaires, trésors et monnaies isolées confondus, qui ont été mis au jour à Autun (38), et parmi ceux-ci au moins deux *aurei* d'Hadrien. La monnaie de Sabine complète donc une série particulièrement importante, dans laquelle le Haut-Empire, grâce au premier trésor du tableau, occupe une place prépondérante. Ceci correspond à la période de développement de la cité, fondée par Auguste et en continuelle croissance jusqu'à l'époque sévérienne (39).

Si la découverte d'Autun est replacée dans un contexte géographique plus large, nous remarquons que 23 *aurei* de l'époque d'Hadrien, hors trésor, ont été découverts en Gaule Lyonnaise, et 81 sur l'ensemble des Trois Gaules, de la Narbonnaise, des Germanies et des Champs Décumates (40). La Gaule ayant été bien approvisionnée en monnaies d'or lors du I<sup>er</sup> siècle, les espèces du II<sup>e</sup> siècle y ont en général moins circulé, notamment celles des principats de Marc Aurèle et Commode (41). La production d'*aurei* aux époques de Trajan, Hadrien et Antonin étant encore relativement importante, les trouvailles individuelles de ces pièces ne sont donc pas exception-

38. Remarquons que l'inventaire de Roger Bland et Xavier Lorient (Bland et Lorient 2010, appendice p. 340-356), qui complète celui publié par ce dernier et par Jean-Pierre Callu en 1990, ne fait état d'aucune nouvelle monnaie d'or en provenance d'Autun, ou du département de la Saône-et-Loire (un *aureus* de Septime Sévère, non répertorié en 1990, a été trouvé dans la Saône avant 1863, mais sans plus de précision pour le département exact, Rhône ou Saône-et-Loire : Bland et Lorient 2010, p. 342, n° 66a).

39. CAG 71/1, p. 32.

40. Callu et Lorient 1990, p. 82.

41. Les frappes d'or furent très fortement ralenties durant ces règnes : Callu et Lorient 1990, p. 100.



nelles. De plus, Autun était une ville aux ateliers artisanaux développés ; sa région (et la Bourgogne en général) se trouvait au cœur d'un réseau de voies commerciales, relié notamment à la vallée de la Loire et proche, par la Saône, de la vallée du Rhône. Le rôle artisanal et marchand de la cité (42) laisse ainsi supposer que les monnaies y circulaient en abondance, et explique la découverte des monnaies d'or dont l'*aureus* de Sabine retrouvé en 2010 est le dernier en date.

#### Abréviations et bibliographie

- Abdyl, à paraître : R. ABDY, « Coinage for the empress : Sabina's hairstyle and chronology at the Roman mint », in *Hadrian : an international conference at the British Museum, 16-18 December 2009*, à paraître.
- Alfaro Asins 1993 : C. ALFARO ASINS, *Catalogo de las monedas antiguas de oro del Museo Arqueológico Nacional*, Madrid, 1993.
- Amit 1962 : M. AVIT, « Concordia. Idéal politique et instrument de propagande », *Iura*, 13/1, 1962, p. 133-169.
- Béranger 1973 : J. BÉRANGER, *Principatus. Études de notions et d'histoire politiques dans l'Antiquité gréco-romaine. Recueil publié en collaboration avec l'auteur par François Paschoud et Pierre Ducrey*, Genève, 1973.
- Birley 1997 : A. BIRLEY, *Hadrian. The restless emperor*, Londres, 1997.
- Blanchet 1900 : A. BLANCHET, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, Paris, 1900.
- Bland et Lorient 2010 : R. BLAND et X. LORIENT, *Roman and Early Byzantine Gold coins found in Britain and Ireland*, Londres, 2010.
- BMC III : H. MATTINGLY, *Coins of the Roman Empire in the British Museum, III : Nerva to Hadrian*, Londres, réédition 2005 [1ère édition 1936].
- CAG 71/1 : A. REBOURG, *Autun, Carte archéologique de la Gaule, 71*, tome 1, Paris, 1993.
- CAG 71/2 : CEAA Architecture et Archéologie, *Autun. Atlas des vestiges gallo-romains, Carte archéologique de la Gaule, 71*, tome 2, Paris, 1993.
- Calicó Estívil 2003 : X. CALICÓ ESTÍVILL, *The Roman Aurei : catalogue, I : From the Republic to Pertinax, 196 B.C.-193 A.D.*, Barcelone, 2003.
- Callu et Lorient, 1990 : J.-P. CALLU et X. LORIENT, *L'or monnayé, II : La dispersion des aurei en Gaule romaine*, Paris, 1990 (Cahiers Ernest-Babelon, 3).
- CIL : *Corpus Inscriptionum Latinarum*, Berlin, 1863- .
- Eck 1982 : W. ECK, « Hadrians als *pater patriae* und die Verleihung des Augustatitels an Sabina », in G. WIRTH (éd.), *Romanitas – Christianitas. Untersuchungen zur Geschichte und Literatur der römischen Kaiserzeit. Johannes Straub zum 70. Geburtstag am 18. Oktober 1982 gewidmet*, Berlin/New York, 1982, p. 217-229.
- Hiernard 1983 : J. HIERNARD, « Monnaies d'or et histoire de l'Empire gallo-romain », *RBN*, 129, 1983, p. 61-90.
- Hölscher 1990 : T. HÖLSCHER, article « Concordia », *Lexicon iconographicum mythologiae classicae*, tome V/1, p. 479-498 et tome V/2, p. 333-340, Zurich, 1990.
- Kienast 1996 : D. KIENAST, *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Darmstadt, 1996.
- Lassère 2005 : J.-M. LASSÈRE, *Manuel d'épigraphie romaine*, 2 vol., Paris, 2005.

42. CAG 71/2, p. 69.

- Le Roux 1999 : P. LE ROUX, « Sur les puissances tribunicienes de Trajan », in E. SCHALLMAYER (éd.), *Traian in Germanien, - Traian in Reich*, Bad-Hombourg, 1999, p. 55-65.

- Lorient 1977 : X. LORIENT, « Inventaire provisoire des trésors de monnaies romaines découverts en Saône-et-Loire », *BSFN*, 23/6, juin 1977, p. 205-210.

- RIC II : H. MATTINGLY et E. A. SYDENHAM, *The Roman Imperial Coinage, II : Vespasian to Hadrian*, Londres, 1926 [multiples rééditions].

- RIC III : H. MATTINGLY et E. A. SYDENHAM, *The Roman Imperial Coinage, III : Antoninus Pius to Commodus*, Londres, 1926 [multiples rééditions].

- Schmidt-Dick 2002 : F. SCHMIDT-DICK, *Typenatlas der römischen Reichsprägung von Augustus bis Aemilianus*, Erster Band : *Weibliche Darstellungen*, Vienne, 2002.

- Strack 1933 : P. L. STRACK, *Untersuchungen zur Römischen Reichsprägung des zweiten Jahrhunderts, II : Die Reichsprägung zur Zeit des Hadrian*, Stuttgart, 1933.

- Vieira da Silva 1944 : A. VIEIRA DA SILVA, *Epigrafia de Olisipo. Subsídios para a História da Lisboa romana*, Lisbonne, 1944.

#### DROST (Vincent) (1), MORET-AUGER (Florence) (2), PIOZZOLI (Christian) (3) — Le dépôt monétaire de Saint-Germain-lès-Arpajon (Essonne) : premiers résultats.

En novembre 2008, deux céramiques contenant à elles deux plusieurs dizaines de milliers de monnaies, pour l'essentiel des antoniniens frappés dans le troisième quart du III<sup>e</sup> siècle, ont été découvertes fortuitement à Saint-Germain-lès-Arpajon (Essonne) dans une propriété privée. L'une des deux céramiques a été retrouvée quasiment intacte et prélevée en motte. Son contenu, actuellement en cours de restauration (4), a fait l'objet d'une fouille en laboratoire. Le nettoyage des monnaies de la seconde céramique est achevé et le matériel a été ventilé par règne, ce qui permet de proposer un aperçu de la composition de cet ensemble dont le *terminus post quem* se situe en 274. Cette présentation constitue un préalable à l'étude approfondie du trésor qui est en cours (5).

#### Circonstances de la découverte et contexte archéologique

Au cours du mois de novembre 2008, deux terrassiers qui travaillaient à la rectification de la terrasse d'un jardin privé de Saint-Germain-lès-Arpajon, commune de l'Essonne située à une trentaine de kilomètres au sud de Paris, éventrèrent une céramique enterrée. Une grande quantité de monnaies oxydées se répandit alors sur le sol. L'ensemble fut recueilli par les inventeurs et le reste de la céramique laissé en place dans la berme. Rapidement, un sauvetage archéologique urgent fut organisé sous la direction de Thierry Kubiak (Inrap) afin d'enregistrer précisément le contexte de la découverte. C'est au cours de l'intervention des archéologues qu'une seconde céramique, quasi

1. Centre d'étude et de publication des trouvailles monétaires, Bibliothèque nationale de France.
2. Institut national de recherches archéologiques préventives, Centre-Ile-de-France.
3. Service régional de l'archéologie, Direction régionale de l'archéologie d'Ile-de-France.
4. La restauration de l'ensemble des monnaies a été confiée à Nathalie Leclerc et à Francine N'Diaye au laboratoire de restauration du Département des monnaies, médailles et antiques de la Bibliothèque nationale de France.
5. L'étude du dépôt monétaire fait l'objet d'un Programme collectif de recherche effectué sous la direction de Bruno Foucray et de Michel Amandry.

intacte et regorgeant de monnaies, fut repérée à quelques centimètres au nord-est de la précédente. En raison de l'impossibilité de procéder à une fouille appropriée *in situ*, le vase fut prélevé en motte et transporté au Service régional de l'archéologie d'Ile-de-France.

L'examen de la coupe stratigraphique a prouvé que le dépôt monétaire s'est effectué en deux temps. Tout d'abord, une première fosse a été creusée au nord afin d'enterrer la céramique mise au jour par les archéologues (céramique 1). Trois pierres, de calibre compris entre 15 et 25 cm, servaient de système de calage à la base du vase. Ce premier creusement a ensuite été comblé. Puis une seconde fosse, de volume plus réduit, a été creusée immédiatement au sud-ouest de la précédente. Celle-ci a servi à l'enfouissement de la céramique trouvée par les terrassiers (céramique 2) (6). Aucun élément ne permet d'estimer l'intervalle chronologique séparant ces deux phases d'enfouissement.

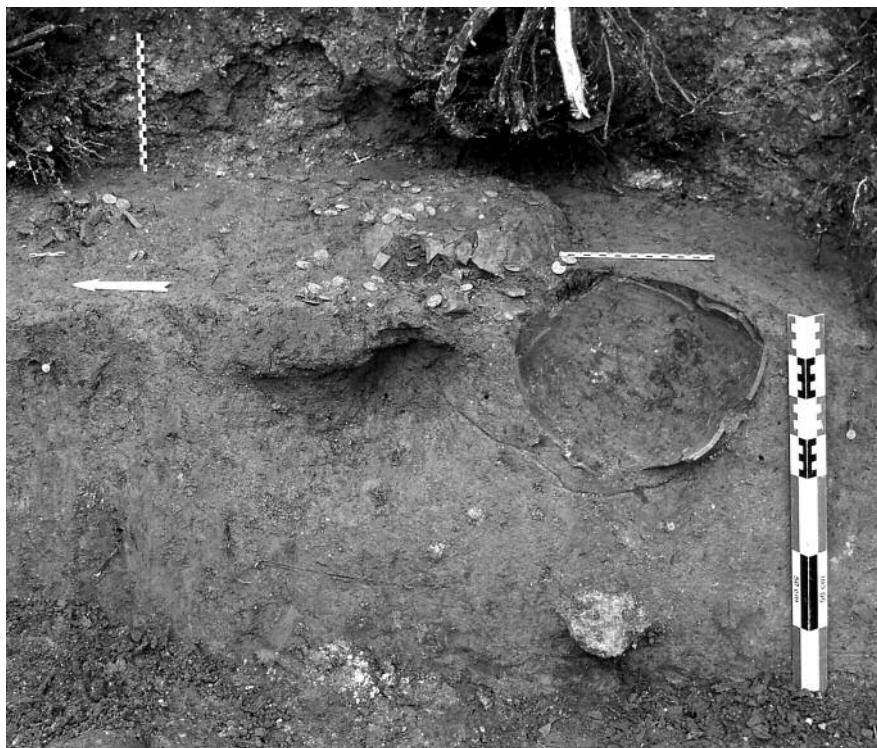


Fig. 1 – Vue des deux céramiques *in situ*

6. La numérotation des céramiques qui est adoptée ici respecte l'ordre chronologique de l'enfouissement des dépôts. La céramique 1 est donc celle exhumée par les archéologues, tandis que la céramique 2 est celle découverte par les terrassiers. Il faut préciser que cette numérotation est inversée par rapport à celle qui avait été provisoirement adoptée lors des découvertes de 2008 et précédemment utilisée dans les deux rapports de fouille.

Les informations recueillies sur le terrain n'ont livré aucun indice relatif à la proximité d'un habitat contemporain du dépôt et seule une section de fossé, non datée, a été repérée à proximité. Les vestiges archéologiques les plus proches actuellement connus sont localisés à plus d'un kilomètre à l'ouest, à Arpajon. Durant l'Antiquité, cette ville était une petite agglomération édifée au point de franchissement de la rivière l'Orge par la voie romaine de Paris à Orléans. Nos connaissances relatives à cette localité sont très lacunaires et limitées à la découverte de quelques sépultures et de vestiges d'habitats. En revanche, une voie devait relier Arpajon à Corbeil-Essonnes par la vallée de l'Orge. Le dépôt monétaire a été découvert à mi-pente du versant sud de la vallée, au-dessus du chemin de Corbeil, mais également en retrait de l'agglomération d'Arpajon et des *villae* édifées sur le plateau du Hurepoix. Ces éléments laissent supposer que l'enfouissement a été effectué dans un lieu en retrait des habitats et des voies de circulation. On peut légitimement estimer qu'un repère avait été positionné pour faciliter le repérage du dépôt, mais les bouleversements du terrain durant les années 1990 et la superficie limitée de la fouille n'ont livré aucun élément interprétable en ce sens.

L'étude céramologique menée par Véronique Pissot (Inrap) a permis d'identifier les contenants. Il s'agissait de céramiques de taille moyenne à panse renflée conçues pour la conservation des liquides, en l'occurrence des cruches à deux anses ou amphorettes. De par leur profil ventru, celles-ci présentaient un volume particulièrement adapté à l'usage secondaire qui en a été fait. La céramique découverte par les archéologues (céramique 1) se caractérisait par une teinte orange tirant sur le rouge, par la présence de grains rouges clairsemés et par l'absence de grains de calcaire. Ces caractéristiques techniques évoquent les productions du secteur carnute, notamment les amphorettes produites dans le secteur de Saint-Evroult, dans la commune de Saint-Chéron située à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Saint-Germain-lès-Arpajon. En dépit de l'état de conservation du vase et de la rareté des éléments de comparaison disponibles, les caractères généraux de cette poterie inviteraient à situer sa production au IIIe siècle. Cette céramique n'était conservée que sur une trentaine de centimètres de hauteur correspondant aux deux tiers de sa hauteur initiale. Il est donc probable qu'elle ait été décapitée au niveau de la base du goulot afin de faciliter le remplissage monétaire. Un tesson montre d'ailleurs une cassure ancienne en biseau régulière qui évoque cette découpe. Pour sa part, la céramique découverte par les terrassiers (céramique 2), très endommagée, présentait une pâte dite « calcaire », de couleur orange, riche en petits grains de quartz et avec quelques petits grains de calcaire. Ces caractéristiques permettent d'établir des rapprochements avec les productions de la seconde moitié du IIIe siècle de l'atelier parisien de la rue des Lombards et il est donc probable que ce vase est originaire de Paris. Dans les deux cas, la fragilité des panses des contenants exclut un transport concomitant des vases et de leur contenu : les monnaies, peut-être transportées dans des bourses, ont donc été déposées dans les céramiques après que celles-ci ont été placées au fond de leurs fosses respectives.

#### La fouille en laboratoire de la céramique 1

La conservation remarquable du dépôt ainsi que le travail minutieux permettant le maintien en l'état du prélèvement lors de son extraction a permis une fouille exhaustive du contenu de la céramique 1, opération qui a été réalisée dans les locaux du Service régional de l'archéologie en mars 2010. Ce type de micro-fouille permet d'apprécier les modalités de remplissage d'un vase et est susceptible de fournir des indications sur le rythme d'une thésaurisation. De tels procédés demeurent assez exceptionnels

puisqu'une seule dizaine de trésors monétaires en a bénéficié à ce jour (7).

Il convenait de définir un protocole de la fouille en laboratoire spécifique à ce type de prélèvement. Au vu de l'état général de ce dernier, il fut décidé de le traiter en tant que structure archéologique et, plus précisément, de la même manière qu'une urne funéraire. L'utilisation d'un niveau laser compact et aimanté a permis les prises de points altimétriques. Un relevé des altitudes relatives des différents points fixes a été effectué dès le départ. Deux fils tendus orthogonalement ont été nécessaires à la subdivision des quadrants. Les altitudes ont été prises systématiquement avant chaque démontage des lots : un point haut et un point bas automatiquement relevés, des flèches reportées sur un calque photo indiquant si le pendage était significatif. Tous les détails physiques et altimétriques ont été reportés précisément sur deux calques placés sur chaque photographie de référence, le premier pour le contenant et le second pour le contenu. La fouille en laboratoire s'est effectuée avec les mêmes points de localisation que si la fouille avait eu lieu in situ.

La fouille du trésor a été divisée par horizons stratigraphiques, neuf au total, d'une épaisseur moyenne de 2 cm. Les mobiliers et prélèvements ont été numérotés en continu (de 1 à n) et par quart (AB, BC, CD, DA), nous permettant d'établir les premières observations inhérentes à la fouille. Les horizons 1 et 2 montrent des monnaies peu agglomérées, souvent disposées à plat ; des amas circulaires s'observent mais il semble que ce soit seulement le résultat de la présence de petits lots retenus par la corrosion et la terre infiltrée. La céramique apparaît dans son ensemble très fragmentée et renflée, probablement sous la pression exercée par le volume des monnaies. L'horizon 3 révèle des exemplaires positionnés à la verticale contre les parois de la céramique, bloqués contre cette dernière. Les monnaies forment un dôme dans sa partie centrale. On a le sentiment que des rouleaux de monnaies ont été déposés car certains lots semblent avoir été volontairement verticalisés, agglomérés les uns aux autres. Une partie de ces monnaies se retrouve toujours bloquée contre les parois de la céramique créant des effets de parois. La stratégie consistant en une fouille systématique des deux quarts situés du même côté ou du côté opposé a été rapidement abandonnée dans la mesure où les monnaies ne formaient pas d'ensembles caractéristiques propres à être isolés. Deux lots de forme circulaire s'extraient du reste du contenu dès l'horizon 4. Si une partie de l'ensemble a pu être déposée « en vrac », plusieurs bourses semblent avoir été stockées à l'intérieur de la céramique. On peut supposer que le ou les propriétaires ont déposé en une ou plusieurs fois les monnaies rangées dans des contenants souples en peau ou en tissu. Deux petits fragments organiques ont d'ailleurs été découverts au sein des horizons 4 et 7. Concernant l'horizon 6, devant l'impossibilité de cerner précisément des ensembles monétaires cohérents à l'intérieur de contenants périssables, la décision a été prise de prélever les lots de manière arbitraire à l'intérieur de chaque quadrant. La fouille de l'horizon 7 confirme les constatations faites pour les horizons précédents. Des monnaies sont toujours positionnées verticalement contre les parois. La coupe longitudinale matérialisée ne prouvant pas un positionnement particulier des ensembles

7. Les trésors monétaires ayant fait l'objet d'une étude stratigraphique sont les suivants : Aldbourne, Tattershall Thorp et Frome en Grande-Bretagne, Neftenbach en Suisse, Titelberg au Luxembourg, Saint-Maurice-de-Gourdans, Villette d'Anthon, Pannecé II et Magny-Cours I et II en France. Pour un aperçu synthétique de ces cas, voir G. AUBIN, « Le trésor monétaire de Pannecé II (Loire-Atlantique) : le traitement d'une découverte », *BSFN* 2, 2005, p. 28, tabl. et S. ESTIOT, V. DROST, M. SEGARD, « Le double trésor monétaire de Magny-Cours (Nièvre), tpp 303 de n. è. », Supplément à la *Revue archéologique de l'Est*, à paraître.

monétaires, ces derniers ont donc été prélevés arbitrairement par quart afin d'obtenir au final un niveau plan de la fouille (horizon 8). Le cône restant adopte intégralement la forme de l'amphorette ; dernier état du dépôt, il a été prélevé en bloc car il était formé par des monnaies extrêmement agglomérées. Au final, il représente le tiers inférieur de l'ensemble monétaire sur 19,5 cm de hauteur et 26,5 cm de diamètre. On note encore un effet de paroi conduisant à la verticalisation des monnaies en périphérie de la céramique.

Cette micro-fouille amène à se poser certaines questions sur la manière dont a été constitué le trésor. Les monnaies ont-elles été prélevées directement dans la circulation monétaire sur une période donnée ou bien ont-elles été choisies avec soin dans un contexte de circulation résiduelle ? Le dépôt a-t-il été constitué en une seule fois ou représente-t-il plusieurs phases de thésaurisation (8) ? La fouille de la céramique 1 révèle-t-elle un phénomène de stratification chronologique et des différences marquées selon les règnes représentés dans les différents lots ? Les réponses à ces questions devront nécessairement attendre le nettoyage et l'identification de l'ensemble des monnaies de la céramique 1. Néanmoins, certaines disparités semblent déjà apparaître. Par exemple, l'horizon 5 est essentiellement constitué de monnaies de petit module tandis qu'en surface de l'horizon 8 se trouvaient des exemplaires plus lourds et de titre plus élevé. Les tests effectués sur des échantillons provenant de différents lots semblent confirmer cette tendance (9). Ainsi, dans l'horizon 8 (quart A/B, lot 25 ; quart B/C, lots 26 et 28), les lots testés sont constitués aux deux-tiers de monnaies de l'Empire central, essentiellement à l'effigie de Gallien et de Claude II. Au contraire, dans les horizons supérieurs (horizon 5 : quart A/B, lot 16 ; horizon 7 : sec. 2/2, lot 21), les monnaies des empereurs gaulois sont largement majoritaires, ce qui correspond davantage à ce qui s'observe dans la céramique 2 prise dans son ensemble.

### Le contenu de la céramique 2

Au moment de leur découverte, les monnaies de la céramique 2 avaient été recueillies de manière plus ou moins aléatoire dans cinq seaux. Par précaution, le contenu de ces seaux a été nettoyé et classé séparément. Le fait que ces différents lots présentaient une composition strictement identique a conduit à traiter les monnaies de la céramique 2 comme un tout indivis. L'ensemble des monnaies de la céramique 2 a été nettoyé, à l'exception de deux petits lots témoins conservés sous forme de blocs qui représenteraient approximativement 300 monnaies (10). Le nombre d'exemplaires étudiés se porte à 14 127 (tabl. 1). En préalable au travail de catalogage proprement dit, qui sera confié à différents spécialistes, il est d'ores et déjà possible d'avoir une idée assez précise de la composition générale de cet ensemble.

8. La fouille stratigraphique du trésor de Saint-Maurice-de-Gourdans a par exemple montré que le vase a servi de tirelire au fil du temps (S. ESTIOT, « Le trésor de Saint-Maurice de Gourdans-Pollet (Ain) : 1272 antoniniens stratigraphiés », *TM*, XVI, 1997, p. 78-79).

9. Ces tests, effectués par Bruno Foucray, portent sur les lots suivants : lot 16 (123 ex.), lot 21 (179 ex.), lot 25 (74 ex.), lot 26 (104 ex.), lot 28 (45 ex.).

10. Ces deux lots témoins pèsent respectivement 557,37 g et 268,53 g.

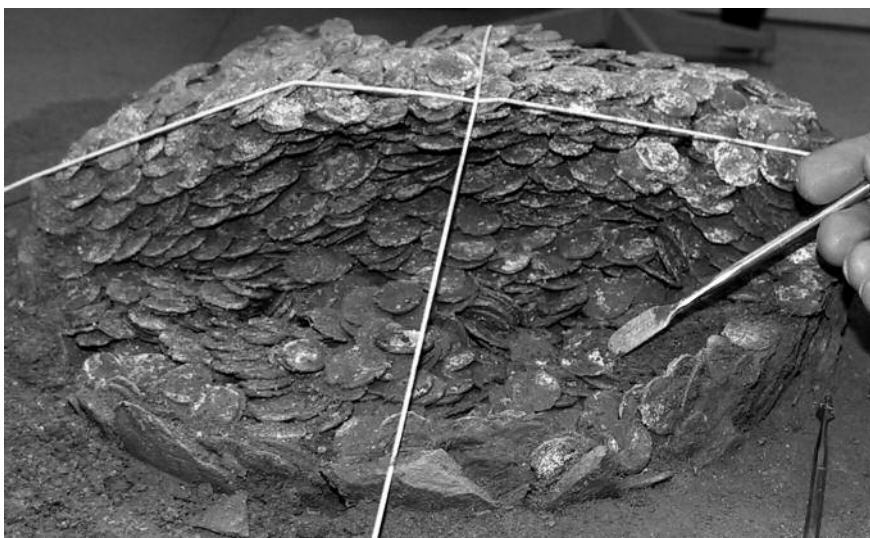


Fig. 2 – Vue de la céramique 1 en cours de fouille

Les monnaies antérieures à 260, date qui coïncide avec le début du règne solitaire de Gallien, sont présentes dans des proportions infimes (0,2 %). L'exemplaire le plus ancien est un denier du début du règne d'Hadrien tandis que deux deniers fourrés, à l'effigie de Septime Sévère et de Maximin le Thrace, remontent à la première moitié du III<sup>e</sup> siècle. Le règne conjoint de Valérien-Gallien est quant à lui représenté par 30 exemplaires seulement. Ces antoniniens de titre encore relativement élevé avaient disparu de la circulation monétaire au moment de la thésaurisation. Le trésor est constitué pour l'essentiel du billon déprécié frappé entre 260 et 274, période qui coïncide avec la sécession gauloise. L'apport global du monnayage des empereurs légitimes de Rome se situe en-deçà du quart de l'ensemble. Les règnes de Gallien et de Claude II sont représentés à parts sensiblement égales, autour de 9 %. Il est à noter que deux deniers de Gallien sont noyés dans la masse des antoniniens. Les monnaies au nom de Claude II divisé, dont bon nombre sont des imitations, sont également assez nombreuses (4,4 %). Le court règne de Quintille est représenté par 73 antoniniens. Les exemplaires à l'effigie d'Aurélien sont au nombre de 8, dont une imitation. Ils sont antérieurs à la réforme mise en œuvre par cet empereur en 274. La monnaie la plus récente à être issue d'un atelier contrôlé par les empereurs légitimes est un antoninien d'Aurélien frappé à Milan entre la fin 271 et la fin 272 (11). La céramique 2 est constituée pour les trois-quarts de monnaies des usurpateurs gaulois. La part du monnayage de Postume, de facture globalement meilleure que celui de son rival Gallien, se limite à 1 %. Le règne éphémère de Lélien est représenté par un unique exemplaire tandis que celui de Marius l'est par 18 monnaies. La présence du monnayage de Victorin est assez massive (15,8 %) mais ce sont les monnaies des derniers empereurs gaulois, Tétricus père et fils, qui pré-

Règne	Dates	Deniers	Antoniniens	Total
Hadrien	117-138	1		1
Septime Sévère	193-211	1		1
Maximin le Thrace	235-238	1		1
Valérien Ier	253-260		14	30
Gallien			6	
Valérien II			3	
Valérien II divisé			4	
Salonine			3	
Gallien	260-268	2	1 195	1 278
Salonine			81	
Claude II	268-270		1 310	1 310
Claude II divisé	à partir de 270		616	616
Quintille	270		73	73
Aurélien	270-275		8	8
Postume	260-269		142	142
Lélien	269		1	1
Marius	269		18	18
Victorin	269-271		2 226	2 226
Victorin divisé	271-274		4	
Tétricus Ier			5 708	8 395
Tétricus II			2 683	
Indéterminés	?		27	27
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>14 122</b>	<b>14 127</b>

Tabl. 1 – Composition du lot provenant de la céramique 2 (exemplaires officiels et imitations confondus) (12)

dominant avec près de 60 % de l'ensemble. Une telle composition rapproche le trésor de Saint-Germain-lès-Arpajon, ou du moins la céramique 2, d'ensembles enfouis en Gaule après la chute de l'Empire gaulois au printemps 274 tels ceux de Saint-Vérand, d'Allonnes II ou encore d'Auxerre-Vaulabelle (tabl. 2).

Toutes les émissions du règne de Tétricus sont représentées dans le trésor. La proportion des types de revers les plus tardifs est d'ailleurs équivalente à ce qui s'observe dans les trésors postérieurs à la chute de l'Empire gaulois (tabl. 3). Qui plus est, ces derniers types ont inspiré près du quart des imitations à l'effigie des Tétricus présentes dans la céramique 2. Il ne fait donc aucun doute que la clôture de l'ensemble est postérieure à la reddition des Tétricus au printemps 274. Il ne s'agit toutefois là que d'un terminus post quem qu'il faut considérer avec précaution. Certes, nous n'avons pas relevé ici d'imitations inspirées d'un prototype tardif, de l'époque de Probus par exemple, qui aurait conduit à repousser le *terminus* (13). En revanche, certains indices tels que la pré-

12. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être légèrement modifiés d'ici au terme de l'étude.

13. C'est par exemple le cas du trésor de Rouilly-Sacey, dont le *terminus* sous Probus n'est attesté que par deux imitations inspirées du monnayage de cet empereur (D. HOLLARD, « Le trésor de Rouilly-Sacey (Aube) », *TM*, IX, 1987, p. 55-56).

11. S. ESTIOT, *Monnaies de l'Empire romain*, XIII : *D'Aurélien à Florian (270-276 ap. J.-C.)*, Paris, 2004, p. 177, n° 445-450.

	Saint-Vérand (14)	St-Germain-lès-Arpajon	Allonnes II (15)	Auxerre-Vaulabelle (16)
<i>Terminus</i>	274-275	274-275 (?)	274-275	c. 280-285
Avant 260	0,2	0,2	1,9	0,2
Gallien	4,6	9,0	16,5	7,5
Claude II	6,3	9,3	9,1	7,1
Claude II divinisé	5,8	4,4	1,4	5,9
Quintille	0,6	0,5	0,8	0,2
Aurélien	0,1	>0,1	0,1	0,1
<b>Total Empire central</b>	<b>17,6</b>	<b>23,5</b>	<b>29,8</b>	<b>21,0</b>
Postume	0,6	1,0	4,3	0,8
Lélien	0	>0,1	>0,1	0
Marius	0,2	0,1	0,2	0
Victorin	13,5	15,8	15,0	11,1
Tétricus I et II	68,1	59,4	50,5	67,1
<b>Total Empire gaulois</b>	<b>82,4</b>	<b>76,3</b>	<b>70,1</b>	<b>79,0</b>
Indéterminés	0	0,2	>0,1	0
Nb d'exemplaires	1 094	14 127	3 814	2 151

Tabl. 2 – Composition de trésors de comparaison gaulois (en %)

pondérance des monnaies de Tétricus, la surreprésentation des monnaies de Claude II par rapport à celles de Gallien ou bien encore la proportion élevée d'exemplaires au nom de Claude II divinisé pourraient témoigner d'une clôture relativement tardive. De tels critères ont notamment engagé les éditeurs du trésor d'Auxerre-Vaulabelle, qui s'achève avec des monnaies de Tétricus, à repousser l'enfouissement de celui-ci au début des années 280 (17).

La proportion d'imitations constitue par ailleurs un indicateur chronologique significatif. En effet, il est généralement admis que la proportion d'imitations croît progressivement dans les trésors enfouis jusqu'à la fin du règne de Probus (18). Or, le nombre d'imitations présent dans la céramique 2 est relativement limité. En ce qui concerne le monnayage des Tétricus, particulièrement touché par ce phénomène, les imitations représentent moins de 10 % de l'ensemble, que ce soit pour Tétricus père (517 ex.) ou pour Tétricus fils (251 ex.). La facture de ces imitations radiées est correcte et leur poids moyen (2,35 g) s'éloigne peu de la métrologie en vigueur dans les ateliers officiels (environ 2,50 g en moyenne). Leur style est assez hétérogène et les identités de coins semblent a priori peu nombreuses au sein du lot, ce qui laisse douter de l'éventualité d'apports massifs en provenance d'ateliers locaux.

14. H. HUVELIN, « Le trésor de Saint-Vérand (Saône-et-Loire) : 1094 antoniniens (et imitations) enfouis ca. 275 », *TM*, XIV, 1993, p. 31-38.

15. S. ESTIOT, M. AMANDRY, M. BOMPAIRE, G. AUBIN, « Le trésor d'antoniniani d'Allonnes II », *TM*, VIII, 1986, p. 51-110.

16. D. HOLLARD, M. AMANDRY, « Le trésor d'antoniniens d'Auxerre-Vaulabelle », *TM*, XVII, 1998, p. 31-54.

17. D. HOLLARD, M. AMANDRY, *loc. cit.*, p. 32-33.

	Beachy Head 1961 (19)	Pannecé II (20)	St-Germain-lès-Arpajon	Cunetio (21)	Sainte-Pallaye (22)	Normanby (23)
	début 274	274	274-275 (?)	274-275	283	290
<b>Tétricus Ier</b>						
VIRTUS AVGG	3,8	4,5	4,8	5,1	6,8	4,5
MARS VICTOR	0	>0,1	>0,1	0	>0,1	>0,1
HILARITAS AVGG	2,7	5,5	9,0	7,6	11,5	7,7
SALVS AVGG (i)	0,2	0,8	3,2	3,5	3,8	2,4
SALVS AVGG (ii)	0	0,3	3,1	3,0	4,0	2,7
<b>Tétricus II</b>						
SPES AVGG (A2)	2,5	4,6	9,6	8,9	12,6	8,2
SPES AVGG (A et A1)	0	0,2	1,5	1,2	2,1	1,0
NOBILITAS AVGG	0	>0,1	0	>0,1	>0,1	>0,1
Nb d'ex. des Tétricus	2 679	15 509	7 626	4 018	3 185	23 248

Tabl. 3 - Représentation des derniers types du règne de Tétricus parmi les monnaies officielles (en %)

## Conclusion

Le dépôt de Saint-Germain-lès-Arpajon, dont l'étude n'en est qu'à sa phase préliminaire, présente des conditions d'étude idéales. En effet, nous avons la chance de disposer d'un ensemble dont l'intégralité a été préservée et qui a pu, pour partie, donner lieu à une fouille en laboratoire. Ne serait-ce que par son ampleur, cet ensemble constitue un document monétaire majeur. Pour un poids de 40 kg environ au moment de la découverte, la céramique 2 renfermait près de 15 000 monnaies. Il est pour le moment difficile de chiffrer précisément le contenu de la céramique 1. De par son poids de 65 kg et sur la base des chiffres obtenus pour la céramique 2, nous pouvons estimer qu'elle renferme au bas mot 20 000 exemplaires. Représentant ainsi une accumulation de plus de 100 kg de métal et contenant plus de 35 000 monnaies, le trésor de Saint-Germain-lès-Arpajon fait partie des plus importants ensembles monétaires à avoir été découverts en France (24). Son profil est assez comparable à celui du trésor

18. J. LALLEMAND, M. THIRION, *Le trésor de Saint-Mard, I : Étude sur le monnayage de Victorin et des Tétricus*, Wetteren, 1970, p. 52-59.

19. R.H.M. DOLLEY, M.A. O'DONOVAN, « The 1961 Beachy Head (Bullock Down) hoard of third-century coins of the Central and Gallic Empires », *NC* 1962, p. 163-188.

20. Étude en cours sous la direction de Gérard Aubin.

21. E. BESLY, R. BLAND, *The Cunetio treasure. Roman coinage of the third century A.D.*, Londres, 1983.

22. S. ESTIOT, M. AMANDRY, M. BOMPAIRE, « Le trésor de Sainte-Pallaye (Yonne) : 8864 antoniniens de Valérien à Carin », *TM*, XIV, 1993, p. 39-124.

23. R. BLAND, A. BURNETT, *The Normanby hoard and other Roman coin hoards*, Londres, 1988, p. 114-215.

24. Pour le III<sup>e</sup> siècle, les trésors découverts à Evreux en 1890 (J.-F. TEITGEN, B. AUDOUZE, J. BOUNOURE, « Restauration du trésor militaire d'Évreux », *CahNum*, 85, 1985, p. 52-66), à Troyes en 1994 (M.-L. BERDEAUX-LE BRAZIDEC, « Le trésor monétaire de la porte de Chaillouet », *La Vie en Champagne*, 29, 2002, p. 4-7) et à Autun en 2010 (étude en cours par A. Burgevin) ont toutefois livré des quantités de monnaies plus importantes encore.

de Pannecé II (25), qui lui est à peu près contemporain. Si certains indices laissent penser que la céramique 2 a été enfouie autour de l'année 275, il est nécessaire d'attendre de connaître la composition du lot contenu dans la céramique 1 pour entériner cette datation et pour tirer des conclusions sur les modalités et sur les motivations liées à la constitution de ce dépôt.

#### HOLLARD (Dominique) — **Un nouveau denier lyonnais au portrait de face lié aux décennales de Dioclétien.**

Les décennales de Dioclétien, célébrées à partir du 20 novembre 293 – début de la dixième année de règne du premier des augustes de la Tétrarchie – furent l'occasion d'initier des émissions monétaires particulières pour les ateliers occidentaux de Trèves, Lyon et Rome appartenant au domaine propre de Maximien Hercule et de Constance Chlore, son César nouvellement nommé. Ces frappes destinées à des distributions se prolongèrent, tout particulièrement à Lyon, au cours de l'année 294. La variété des séries exceptionnelles émises durant cette période s'explique, au-delà des *decennalia*, par la constitution de la Tétrarchie au printemps 293 et la prise de consulat des nouveaux Césars, Constance Chlore et Galère au 1er janvier 294, mais aussi par la célébration, lors de ce temps fort de la vie de l'Empire, de l'éternité de Rome illustrée par la réactivation au cours du printemps 294 du thème monétaire des *Saeculares augustorum* (1).

Le comput des consulats, puissances tribunicienes et acclamations impériales de Maximien, initialement décalé par une accession à la pourpre plus tardive que celle de son collègue, a fait l'objet d'un examen attentif des historiens, au premier rang desquels A. Chastagnol (2). Si aucune solution définitive n'a été proposée concernant les modalités du « rattrapage » de l'empereur herculéen sur son collègue jovien, on relève tout de même que, précisément à la date du 20 novembre 293, *dies imperii* de Dioclétien, Maximien – pour la seule fois de son long règne – revêt une puissance tribunicienne supplémentaire (la 9e) qui, avec le renouvellement canonique intervenant chaque 10 décembre, le conduit à terminer l'année 293 doté d'une 10e puissance tribunicienne (3). Certes, le tribunicat ne vaut pas année régnale et l'entrée de Maximien dans ses propres décennales aurait dû, en toute logique, n'intervenir que dans les dernières semaines de 294. Toutefois, au vu du dossier numismatique et compte tenu de l'empiètement de Maximien à atteindre, par le biais du renouvellement tribunicien, le nombre 10 dans son cursus officiel, il est incontestable qu'Hercule-Maximien a bien été d'emblée associé par Jupiter-Dioclétien à son jubilé et même qu'il est pour beaucoup dans la réalité monétaire qui a incarné cet anniversaire impérial majeur. Il faut souligner que les circonstances s'y prêtaient. Les récents succès de la campagne ini-

tiée par Constance contre Carausius avaient permis la reconquête des territoires gallois contrôlés par l'usurpateur breton, en premier lieu le port stratégique de *Gesoriacum* (Boulogne). Cette victoire, qui préluait à la reconquête – espérée rapide – de la *Britannia*, marquait un tournant dans la remise en ordre des affaires de l'Empire et légitimait mieux que tout discours la récente constitution de la Tétrarchie et, en particulier, le choix de Constance comme César de la zone occidentale.

C'est dans ce contexte et à l'occasion des séries spécifiques liées aux *decennalia* célébrées avec un faste certain, que l'atelier de Lyon prit l'initiative d'émettre des deniers à portrait de face des souverains. Ce type de buste reste exceptionnel dans la numismatique impériale des premiers siècles et les occurrences les plus récentes, avant l'époque tétrarchique, sont constituées par les frappes des empereurs gallo-romains, Postume et Tétricus, les portraits du dieu *Sol* produits en 274-275 à *Serdica* ainsi que les effigies de Carausius réalisées à *Camulodunum* à partir, selon toute vraisemblance, d'exemples tirés du monnayage de Postume (4). Toutefois, comme le relève P. Bastien, la particularité des deniers lyonnais à buste de face frappés en 294, dont la qualité de gravure est bien loin d'égaliser les réalisations somptueuses de Postume, est d'introduire, pour la première fois sur ce type d'effigie, la couronne de laurier ornée d'une gemme frontale, qui est par ailleurs attestée dans la statuaire tétrarchique par le groupe de porphyre du Vatican (fig. 2) (5). En effet, si la couronne laurée ornée d'une gemme frontale apparaît dès le Haut-Empire dans la statuaire et la glyptique (6), les deniers lyonnais en constituent la première manifestation explicite sur un buste monétaire (7).

Jusqu'à ce jour, seuls sont attestés des deniers de face représentant Maximien et Constance Chlore, les souverains Herculiani ayant en charge l'Occident. Tout porte cependant à penser que des coins équivalents ont dû être gravés pour les empereurs louiani, mais qu'ils ont probablement été utilisés de façon bien plus restreinte, ce qui peut expliquer que l'on n'ait pas encore retrouvé d'exemplaires aux noms de Dioclétien et de Galère.

Le nouveau denier que nous présentons ici est issu du commerce numismatique en ligne. Désormais conservé dans une collection particulière d'Île-de-France, il est à l'effigie de Maximien et provient du même coin de droit que les deux exemplaires au nom de l'auguste herculéen déjà recensés par Pierre Bastien (B. 584a-b, SAECVLARES AVGG, éléphant à droite, fig. 3) pour la même émission (8). La monnaie répond à la description suivante :

Droit : MAXIMIANVS AVG, buste de face de Maximien Hercule cuirassé et drapé du paludamentum, portant la couronne laurée ornée d'une gemme.

Revers : VICTORI-A AVGG, Victoire debout à droite, posant le pied gauche sur un globe, tenant de la main gauche un bouclier posé sur son genou sur lequel est inscrit V/X.

Poids : 2,69 g ; axe des coins : 7 h ; module : 20,0-18,4 mm. Fig. 1 et 1a.

L'intérêt de ce nouveau et spectaculaire divisionnaire de billon est qu'il associe l'effigie de face à un revers différent de ceux connus jusqu'ici : une image de la Victoire portant sur un bouclier les vœux décennaux, un thème qui dans la 12e émission de

25. Voir le dossier de présentation du trésor dans le *BSFN* 2, 2005, p. 26-42 ainsi que G. AUBIN et al., « Le dépôt monétaire de Pannecé II, un trésor ? Non : un document », *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*, 24, 2009, p. 19-26.

1. P. BASTIEN, *Le monnayage de l'atelier de Lyon. Dioclétien et ses corégents avant la réforme monétaire (285-294)*, Wetteren, 1972, p. 22.  
2. A. CHASTAGNOL, « Les années régnales de Maximien Hercule en Égypte et les fêtes vicennales du 20 novembre 303 », *RN* 1967, p. 54-81.  
3. *Ibid.*, p. 61, 78.

4. P. BASTIEN, *Le buste monétaire des empereurs romains*, I, Wetteren, 1992, p. 309-311.

5. *Ibidem*, p. 311 et III (Wetteren, 1994), p. 30 et pl. 151.

6. *Ibid.*, p. 79-84.

7. Il est probable que la gemme est implicitement présente dans la couronne de laurier de nombre de bustes de profil, mais elle demeure dissimulée par les feuilles qui l'entourent.

8. P. BASTIEN, *op. cit.* n. 1, p. 66-67, cat. n° 584 et pl. XLII.



Fig. 1a

(2 x 1)

Fig. 2



Fig. 1

Fig. 3

Fig. 4

Fig. 5

Fig. 6



Fig. 7

la nomenclature de P. Bastien, n'était jusqu'alors attesté que par un quinaire au nom de Maximien (B. 590, fig. 4), alors que la variante avec VO/TIS/X avait été utilisée auparavant sur des deniers émis à la fin de l'année précédente (B 522 et 522 $\square$ , fig. 5-6). Cette nouvelle découverte vient ainsi s'insérer avec logique dans un ensemble de frappes destinées aux largesses accompagnant des cérémonies officielles. La cohérence idéologique et iconographique de ce numéraire se dévoile peu à peu au fur et à mesure que les progrès de l'étude numismatique permettent d'en reconstruire la structure mais aussi la thématique, reflet d'événements d'une grande portée dans l'histoire romaine de la fin du III<sup>e</sup> siècle.

L'examen des types retrouvés et leur répartition quantitative permet de relever un élément significatif même s'il n'est nullement surprenant : bien que déclenchées par l'année décennale de Dioclétien, premier des Augustes et patronné par Jupiter, les frappes lyonnaises célèbrent avant tout la lignée herculéenne, incarnée par Maximien Hercule et son César Constance. Sur l'échantillon de divisionnaires que nous avons pu comptabiliser (60 ex.), une majorité d'exemplaires (37, soit 61,7 %) porte les effigies de Maximien ou de son second et 23 seulement (soit 38,3 %), celles de Dioclétien ou de Galère. Cela est naturellement cohérent avec la situation de Lyon dans la zone de l'Empire dévolue aux Herculéens, mais si l'on rapproche cet élément du fait que les deux seuls autres ateliers actuellement connus pour avoir participé à ces célébrations sont Trèves et Rome, on conviendra que ces decennalia, en tout cas leur expression monétaire, loin d'avoir été impulsées depuis Nicomédie centre du pouvoir jovien ou depuis les Balkans où se trouvait Dioclétien fin novembre 293 (9), répondirent à un souci idéologique né en Occident et, principalement, en Gaule.

S'émancipant de la conception uniforme – pour ne pas dire monotone – des productions monétaires tétrarchiques, le premier monnayage frappé à Lyon pour la junte constituée par Dioclétien, offre l'exemple d'une mise en scène et en exergue du collège occidental qui, bien qu'inscrite dans l'hommage au fondateur du nouveau système politique, prend une large autonomie par rapport à la normalisation typologique qui prévaudra quelques mois plus tard avec la mise en œuvre de la grande réforme monétaire.

On notera enfin la place particulière qu'occupent les bustes de face lyonnais dans l'évolution de l'effigie impériale. Cette représentation de Maximien, bien différente dans son esprit des portraits des empereurs gaulois ou bretons, préfigure de façon saisissante celle de Maxence sur des célèbres *aurei* frappés à Ostie fin 310-début 311 (fig. 7) (10). L'émission maxentienne relève de la même conception d'une frontalité presque totale (11) que celle, bien antérieure, de son père et le traitement des détails (tracé de la barbe, implantation des cheveux, oreilles, sourcils) en est extrêmement similaire. Au point qu'on ne peut exclure que l'une ait pu servir de modèle à l'autre.

En attendant les nouvelles découvertes qui ne manqueront pas d'enrichir notre connaissance du numéraire lyonnais de cette période, le tableau ci-dessous rassemble ce qui est actuellement attesté des divisionnaires de billon frappées en 293 et 294, entre les décennales de Dioclétien et la réforme monétaire.

9. Il est à *Sirmium* le 20 novembre : P. BASTIEN, *op. cit.* n. 1, p. 21.

10. V. DROST, « Le monnayage d'or de Maxence à l'atelier d'Ostie : à propos de l'aureus au type *Pax Aeterna Aug N* », *RN* 2008, p. 269-296, en part. p. 289. L'exemplaire illustré provient du trésor de Beurains, le cliché est celui de la vente Numismatica Ars Classica, 62, 6/10/2011, n° 2091.

11. Dans les deux cas, l'oreille et la joue à droite sur la monnaie sont un peu moins visibles, ce qui indique un très léger déport du visage sur sa gauche.

Série des <i>decennalia</i> , novembre 293			
Deniers	H*1	VICTORIA AVGG, Vict. à dr. avec bouclier VO/TIS/X	B 522 (M) 1 ex.
	H*2	VICTORIA AVGG, Vict. à dr. avec bouclier VO/TIS/X	B 522 <sup>□</sup> (M) 1 ex.
	H*1	VOTIS DECENNALIBVS, empereurs sacrifiant	B 523 (M) 3 ex.
12e émission, 294			
Quinaires	O*	AETERNIT AVGG, éléphant à dr.	B 586 (D), B 587 (M) 1 + 5
	O*	SECVRIT AVGG, <i>Securitas</i>	B 588 (D), B 589 (M) 1 + 1
	O*	VICTORIA AVGG, Vict. à dr. avec bouclier V/X	B 590 (M) 2 ex.
	O*	VIRTVI AVGG, Hercule de Némée	B 590 <sup>□</sup> (M) 1 ex.
	O*	PRIMV AVSP, Hercule étranglant des serpents	B 590 <sup>□</sup> (G) 3 ex.
		Bustes de Dioclétien (O*) et Constance (O*)	B 591 (D + C) 7 ex.
		Bustes de Maximien (O*) et Galère (O*1)	B 592 (M + G) 7 ex.
Deniers	O*	AETERNITATI AVGG, <i>Sol</i> à g.	B 583 (D) 3 ex.
	M13+	VOTIS PVBLICIS, Maximien et Hercule	B 583 <sup>□</sup> (M) 1 ex.
	A*4	SAEVLARES AVGG, éléphant à dr.	B 584 (M) 2 ex.
	<b>A*4</b>	<b>VICTORIA AVGG, Vict. à dr. avec bouclier V/X</b>	<b>B 584<sup>□</sup> (M)</b> 1 ex.
	A*4	SALVS AVGG, <i>Salus</i> à g.	B 585 (C) 4 ex.
	O*1	VICTORIA AVGG, Vict. à g. avec captifs	B 585 <sup>□</sup> (C) 1 ex.
	O*1	MONETA AVGG, les trois <i>Monetae</i>	B 585 <sup>□</sup> (G) 1 ex.

Code des bustes : O\* : buste nu lauré à droite.

O\*1 : buste nu lauré à gauche, avec globe.

A\*4 : buste lauré avec cuirasse et *paludamentum*, vu de face.

H\*1 : buste consulaire lauré à gauche, avec globe.

H\*2 : buste consulaire lauré à gauche, avec scipio.

M13+ : buste nu à droite portant la peau du lion de Némée, accolé à celui d'Hercule.

Tableau des divisionnaires de billon liées aux décennales et aux *saeculares* (12)

## SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2011

Président : M. Jean-Pierre Garnier.

Membres présents : Mmes, Mlles, MM. M. Amandry, F. Arbez, M. Bompaire, A. Bourgeois, C. Brenot, C. Charlet, M. Chauveau, J.-C. Desfretier, M. Dhénin, V. Drost, F. Dumas, J.-P. Garnier, G. Gautier, J. Gouillard, D. Hollard, A. Hostein, M. Hourlier, Y. Jézéquel, F. Joyaux, J.-J. Lagasse, J.-P. Le Dantec, O. Lempereur, X. Lorient, J.-P. Martin, S. Martin, P. Mathieu, J. Meissonnier, F. Moret-Auger, C. Morrisson, P. Rousselle, S. de Turckheim-Pey, N. Verzea, P. Villemur, R. Wack.

Invités : M. R. Bland.

12. Les numéros du tableau renvoient à l'ouvrage de P. BASTIEN, *op. cit.*, n. 1 et ses suppléments : P. BASTIEN, M. AMANDRY et G. GAUTIER, *Le monnayage de l'atelier de Lyon (274-413). Supplément*, Wetteren, 1989 et M. AMANDRY, S. ESTIOT et G. GAUTIER, *Le monnayage de l'atelier de Lyon (43 av. J.-C. - 413 apr. J.-C.). Supplément II*, Wetteren, 2003.

Membres excusés : Mme et MM. M.-L. Berdeaux-Le Brazidec, F. Dalesme Neuwald, J.-F. Letho-Duclos, A. Ronde.

Le président salue la présence parmi nous de M. Roger Bland, directeur du Department of Portable Antiquities and Treasure du British Museum et président de la British Numismatic Society.

### BSFN

Le président soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal de la séance ordinaire de septembre 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### Élections

Les candidatures présentées en septembre sont à leur tour soumises au vote. MM. Jean-Georges Hartmann, parrainé par Y. Jézéquel et A. Ronde, et Nicolas Verzea, parrainé par V. Drost et le Bureau, sont élus à l'unanimité membres correspondants.

### Candidatures

Aucune nouvelle candidature n'a été soumise au Bureau dans le mois écoulé.

### Annonces

Le président annonce que les prochaines Journées Numismatiques, qui se dérouleront du 1er au 3 juin 2012, devraient, sauf imprévu, avoir lieu à Bourges. Le programme de cette manifestation est en cours d'élaboration.

Il passe ensuite la parole à Mlle Claude Brenot qui rappelle que le prix Allier de Hauteroche 2011 a été décerné à MM. Roger Bland et Xavier Lorient pour leur ouvrage intitulé *Roman and early Byzantine gold coins found in Britain and Ireland, with an appendix of new finds from Gaul*.

M. Jacques Meissonnier annonce que la thèse de doctorat d'Héloïse Schomas, portant sur les images monétaires des peuples gaulois, sera soutenue le 19 décembre à l'Université de Dijon. M. Michel Amandry ajoute que deux thèses concernant la numismatique ont par ailleurs été soutenues récemment par Arnaud Suspène (thèse d'habilitation à diriger des recherches) et par Franck Wojan (thèse de doctorat).

M. Christian Charlet présente à l'assemblée, en avant-première, la nouvelle série de monnaies frappée pour la Principauté de Monaco qui sera mise en circulation en janvier 2012.

### Publications

Les publications suivantes sont mises en circulation :

- *Cahiers d'Archéologie & d'Histoire du Berry. Prospection aérienne : neuf très grandes villae gallo-romaines (Cher et Indre)*, 186, juin 2011.

- *L'Écho des Calètes, Bulletin de la Société Normande d'Études numismatiques*, 167, octobre 2011.

- *Numismatisches Nachrichtenblatt*, 12/11, décembre 2011.

### Communications

MM. R. Bland, D. Hollard, S. Martin et O. Lempereur, F. Moret-Auger et V. Drost présentent leurs communications. À l'issue de celles-ci, le président remercie l'assemblée et les intervenants. Enfin, il souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année, puis déclare la séance close.